

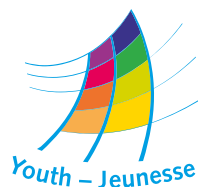
Recommandation CM/Rec(2015)3 sur l'accès des jeunes des quartiers défavorisés aux droits sociaux (Recommandation Enter!)



ENTER!

Access of Young People from
Disadvantaged Neighbourhoods
to Social Rights

Deuxième Examen



COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

**Recommandation CM/Rec(2015)3
sur l'accès des jeunes des quartiers
défavorisés aux droits sociaux
(Recommandation Enter!)**

Deuxième Examen

Conseil de l'Europe

**Recommandation CM/Rec(2015)3
sur l'accès des jeunes des quartiers
défavorisés aux droits sociaux
(Recommandation Enter!)
Deuxième Examen**

English edition:

*Recommendation CM/Rec(2015)3
on the access of young people
from disadvantaged neighbourhoods
to social rights (Enter! Recommendation)
Second Review*

Ce rapport a été rédigé par
Dr. Mary Drosopoulos.

La reproduction d'extraits (jusqu'à 500 mots)
est autorisée, sauf à des fins commerciales,
à condition que l'intégrité du texte soit
préservée, que l'extrait ne soit pas utilisé hors
contexte, qu'il ne fournisse pas d'informations
incomplètes ou qu'il ne trompe pas le lecteur
quant à la nature, la portée ou le contenu du
texte. La source doit toujours être mentionnée
comme suit : « ©Conseil de l'Europe, année
de publication ». Toute autre demande
concernant la reproduction ou la traduction
de tout ou partie du document doit être
adressée à la Direction de la communication
du Conseil de l'Europe (F-67075 Strasbourg
Cedex ou publishing@coe.int.)

Les vues exprimées dans cette publication
ne reflètent pas nécessairement celles du
Conseil de l'Europe.

Centre européen de la jeunesse, Strasbourg
30, rue Pierre de Coubertin
F- 67075 Strasbourg Cedex – France
Courriel : youth@coe.int

© Conseil de l'Europe, Service de la jeunesse

© Conseil de l'Europe, août 2026

Photo de couverture : Shutterstock

Conception graphique
et illustrations : Pedro Meca

REMERCIEMENTS

Cet examen a été réalisé sous la houlette d'un Groupe de suivi et de soutien, qui a apporté l'expertise et la supervision nécessaires pour garantir la rigueur méthodologique et l'intégrité éthique des travaux de recherche. De sincères remerciements sont adressés aux organisations et expert-es suivants :

le Conseil consultatif sur la jeunesse (CCJ), représenté par Jessý Jónsdóttir et Marharyta Vorykhava (mandat 2024-2025), le Forum européen de la jeunesse (YFJ), représenté par Natalia Kallio (membre du Conseil du Forum européen de la jeunesse), et le Comité directeur européen pour la jeunesse (CDEJ), représenté par Antonio Serón.

L'autrice exprime sa profonde gratitude au Secrétariat du Service de la jeunesse du Conseil de l'Europe pour son soutien inestimable tout au long du processus de recherche ainsi qu'au conseiller pédagogique Sulkhan Chargeishvili pour ses précieux conseils et son engagement infailible à l'égard de l'objectif visé dans la *Recommandation Enter!*.

Il importe de remercier tout particulièrement les autorités publiques et les organisations de la société civile dans les États membres du Conseil de l'Europe qui ont généreusement donné de leur temps et partagé leurs points de vue en répondant aux enquêtes ainsi qu'à l'ensemble des expert-es et participant-es aux groupes de discussion dont les expériences ont contribué à l'élaboration de ce rapport.

L'appui fourni par le secrétariat du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux pour la collecte de données, notamment par le biais de la diffusion de l'enquête destinée aux autorités publiques auprès des membres du Congrès, est grandement apprécié.

Ce travail reflète le dévouement collectif de l'ensemble des personnes soucieuses de veiller à ce que les jeunes des quartiers défavorisés aient accès sur un pied d'égalité à leurs droits sociaux.

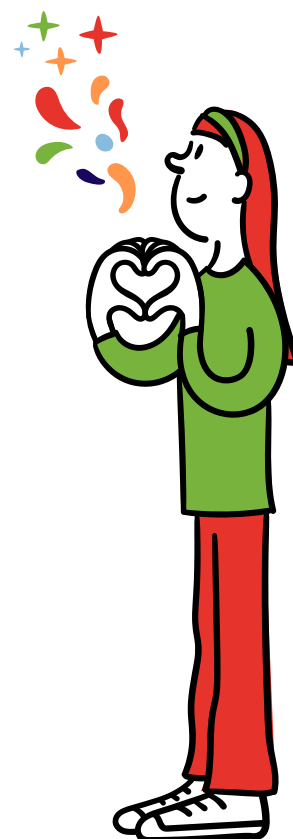


TABLE DES MATIÈRES

Remerciements	5
LISTE DES ABRÉVIATIONS	8
Résumé	9
Principales conclusions par domaine thématique	9
Conclusions transversales	11
Recommandations essentielles	13
Conclusions	14
1. Introduction	15
1.1 La Recommandation Enter! : historique et contexte	15
1.2 Le premier examen de la mise en œuvre (2019–2020)	15
1.3 Portée et but de ce second examen de la mise en œuvre	16
1.4 Limites de l'étude	17
2. Méthodologie de recherche	18
2.1 Présentation du plan de recherche	18
2.2 Recherche documentaire	18
2.3 Enquêtes	18
2.3.1 Répartition géographique	19
2.4 Consultations d'expert-es	21
2.5 Groupes de discussion	22
2.6 Considérations éthiques et protection des données	22
3. Logement : accès pour les jeunes des quartiers défavorisés	23
3.1 Politiques et pratiques	23
3.2 Conclusions relatives à la mise en œuvre	25
3.2.1 Portée de l'action : résultats des enquêtes	25
3.2.2 Initiatives mises en œuvre	26
3.2.3 Rôles des parties prenantes et collaboration	26
3.3 Difficultés et obstacles	27
3.4 Pratiques prometteuses	28
3.5 Enseignements tirés et implications	29
4. Santé mentale : soutien aux jeunes des quartiers défavorisés	30
4.1 Politiques et pratiques	31
4.2 Conclusions relatives à la mise en œuvre	32
4.2.1 Portée de l'action	32
4.2.2 Activités et initiatives mises en œuvre	33
4.2.3 Rôles des parties prenantes et collaboration	34
4.3 Difficultés et obstacles	35
4.4 Pratiques prometteuses	36
4.5 Enseignements tirés et implications	37

5. Participation des jeunes : engagement des jeunes des quartiers défavorisés	38
5.1 Politiques et pratiques	38
5.2 Conclusions relatives à la mise en œuvre	39
5.2.1 Portée de l'action	39
5.2.2 Mécanismes de participation en place	40
5.2.3 Rôles des parties prenantes	41
5.3 Difficultés et obstacles	41
5.4 Pratiques prometteuses	43
5.5 Enseignements tirés et implications	44
6. Questions transversales et problèmes systémiques	45
6.1 Connaissance et appropriation de la Recommandation Enter!	46
6.1.1 Résultats des enquêtes	46
6.1.2 Résultats qualitatifs relatifs à l'image, à la visibilité et à la reconnaissance de la Recommandation Enter!	46
6.2 Gouvernance et coordination multiniveaux	47
6.3 Ressources et capacités	48
6.4 Suivi, données et éléments factuels	48
6.5 Transports publics et accessibilité	48
6.6 Conséquences de la pandémie de Covid-19 et relance	49
7. Conclusions et recommandations	50
7.1 Évaluation globale	50
7.1.1 Principales conclusions et messages clés	50
7.1.1 Progrès observés depuis le premier examen	51
7.2 Recommandations visant à renforcer la mise en œuvre	52
7.2.1 Recommandations transversales	52
7.2.2 Recommandations thématiques : logement	52
7.2.3 Recommandations thématiques : santé mentale	53
7.2.4 Recommandations thématiques : participation des jeunes	53
7.3 Recommandations à destination des différentes parties prenantes	54
7.4 Perspectives	55
Références bibliographiques	56
ANNEXES	59
Enquête auprès des autorités publiques	59
Enquête auprès des organisations de la société civile et des organisations de jeunesse	66

LISTE DES ABRÉVIATIONS

- APCE** — Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe
- CCJ** — Conseil consultatif sur la jeunesse
- CdE** — Conseil de l'Europe
- CDEJ** — Comité directeur européen pour la jeunesse
- CEDS** — Comité européen des droits sociaux
- CMJ** — Conseil mixte sur la jeunesse
- FEANTSA** — Fédération européenne des associations nationales travaillant avec les sans-abri
- FEJ** — Fonds européen pour la jeunesse
- IPDJ** — Instituto Português do Desporto e Juventude (Institut portugais du sport et de la jeunesse)
- OCDE** — Organisation de coopération et de développement économiques
- OMS** — Organisation mondiale de la Santé
- ONG** — Organisation non gouvernementale
- OSC** — Organisation de la société civile
- PIB** — Produit intérieur brut
- UE** — Union européenne
- YFJ** — Forum européen de la jeunesse

La *Recommandation CM/REC(2015)3* sur l'accès des jeunes des quartiers défavorisés aux droits sociaux a été adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 21 janvier 2015. La *Recommandation Enter!* (ainsi qu'elle est communément appelée) reste à ce jour l'un des instruments du Conseil de l'Europe les plus complets en matière de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion d'un accès équitable des jeunes aux droits sociaux.

Ce deuxième examen de la mise en œuvre de la *Recommandation Enter!* évalue les progrès réalisés entre 2019 et 2025 dans la mise en œuvre de ce texte dans trois domaines prioritaires : le logement, la santé mentale et la participation des jeunes. Il se fonde sur les réponses apportées à deux enquêtes par des représentant·es de 31 autorités publiques de 19 États membres et de 111 organisations de la société civile (OSC) œuvrant dans 45 États membres, ainsi que sur des consultations d'expert·es, des groupes de discussion et une analyse documentaire sur les politiques nationales et les pratiques prometteuses.

Depuis le premier examen, les trois domaines prioritaires de la *Recommandation Enter!* ont évolué dans des directions différentes :

La crise du logement s'est nettement aggravée : les perturbations causées par la pandémie et la hausse du coût de la vie n'ont cessé de creuser les difficultés d'accès à un logement indépendant pour les jeunes dans les États membres.

La santé mentale a gagné une visibilité sans précédent au niveau politique, grâce à la prise de conscience suscitée par la pandémie et aux activités de plaidoyer menées par des jeunes, même si les capacités des services n'ont pas été portées à la hauteur des besoins identifiés.

Les structures de participation des jeunes se sont multipliées, mais les problèmes de qualité persistent, la dimension purement symbolique de certains mécanismes officiels venant saper leur légitimité.

L'accent mis dans la feuille de route 2023 sur la participation des pouvoirs locaux porte ses fruits, comme en témoignent la reconnaissance croissante de la *Recommandation Enter!* par les communes et l'intérêt accru que suscite l'apprentissage par les pairs. Cet examen de la mise en œuvre montre que les principes de fond de la *Recommandation* sont de plus en plus intégrés dans les pratiques à travers toute l'Europe, même lorsque cet instrument reste en lui-même peu connu. On peut y voir un signe encourageant de convergence normative, mais aussi une occasion manquée de renforcer la cohérence, l'apprentissage mutuel et la responsabilité politique. Le problème de visibilité documenté en 2019 demeure un écueil fondamental : la *Recommandation* reste méconnue de la grande majorité des acteurs de terrain et des responsables locaux, alors même que sa mise en œuvre quotidienne dépend directement de leur engagement. Des pratiques prometteuses sont à noter dans les trois domaines thématiques et constituent des pistes de travail viables pour l'avenir. Partant de cette base, la priorité est désormais d'aider tous les États membres à bénéficier de l'engagement dont ont fait preuve les premiers à mettre en œuvre la *Recommandation*, des connaissances qu'ils ont acquises et des outils qu'ils ont mis au point, afin de faire en sorte que ces exemples isolés de réussite deviennent des pratiques systématiques dans l'ensemble de l'espace du Conseil de l'Europe.

Principales conclusions par domaine thématique

✱ **Logement** : le logement est le domaine dans lequel le déficit de mise en œuvre est le plus profond et le plus structurellement ancré. Seuls 12,9 % des autorités

publiques et 18,9 % des organisations de la société civile déclarent répondre dans une large mesure ou totalement aux besoins des jeunes en matière de logement (niveaux 4 ou 5 sur une échelle de 0 à 5). La crise du logement s'est aggravée depuis le premier examen établi en 2019, notamment en raison des perturbations causées par la pandémie, de l'inflation durable et de la hausse du coût de la vie qui n'ont cessé de creuser les difficultés d'accès à un logement indépendant pour les jeunes des quartiers défavorisés. Les problèmes structurels, tels que la pénurie de logements disponibles (citée par 29,0 % des autorités publiques), le manque de financement (citée par 29,0 % des autorités publiques et 42,3 % des OSC) et le manque de sensibilisation aux besoins spécifiques des jeunes en matière de logement (citée par 25,8 % des autorités publiques), conduisent à une situation dans laquelle les jeunes se retrouvent largement exclus de l'accès à un logement stable. L'insécurité en matière de logement, à laquelle les jeunes sans abri, issus de l'immigration ou qui sortent des structures de protection de l'enfance sont particulièrement vulnérables, est à la fois une cause et une conséquence des multiples désavantages qui entravent l'accès à l'éducation, à l'emploi et aux services sociaux.

✱ **Santé mentale :** la santé mentale est le domaine d'action dans lequel la mobilisation des organisations de la société civile est la plus forte (32,4 % des OSC faisant état d'un niveau 4 ou 5) mais les interventions des pouvoirs publics restent limitées (seules 12,9 % des autorités publiques ayant répondu à l'enquête rapportent y accorder un niveau 4 ou 5). Il y a là une explication d'ordre structurel : la santé mentale relève de la compétence des ministères de la Santé et non des services en charge des politiques de jeunesse ; ainsi, 77,4 % des autorités publiques ayant répondu à l'enquête, à savoir principalement des organes responsables des politiques de jeunesse, n'ont pas directement pour mission de mettre en place des programmes de santé mentale et ne disposent pas des ressources nécessaires pour ce faire. Les organisations de la société civile ont comblé des lacunes importantes en matière de prévention, de sensibilisation et de soutien non clinique (54,1 % des OSC mènent des campagnes de sensibilisation ; 50,5 % d'entre elles organisent des formations à l'intention des praticiennes et praticiens de jeunesse et 23,4 % d'entre elles ont mis en place des programmes de soutien par les pairs). Elles n'ont toutefois pas les moyens de fournir des interventions cliniques en cas d'urgence, tandis que les services publics (lorsqu'ils existent) sont confrontés à des problèmes d'accessibilité endémiques qui se matérialisent notamment par de longues listes d'attente (problème cité par 48,1 % des autorités publiques), une stigmatisation rampante (38,7 % des autorités publiques) et une couverture géographique inégale des services. Il en résulte un système fragmenté et mal coordonné dans lequel aucun des deux secteurs, agissant seul, ne parvient à répondre de façon satisfaisante aux besoins des jeunes en matière de santé mentale.

✱ **Participation des jeunes :** la participation des jeunes est le domaine dans lequel les organisations de la société civile sont les plus investies (66,7 % des OSC affichent un taux de mobilisation élevé), mais l'engagement des pouvoirs publics est nettement plus faible sur cette question (29,0 % rapportent un niveau 4 ou 5) et réparti de manière inégale. Les structures de participation formelles se sont multipliées depuis 2019 : conseils des jeunes (40,7 % des autorités publiques), financement de projets menés par des jeunes (55,6 % d'entre elles) et programmes de formation (33,3 % d'entre elles), ce qui témoigne d'une reconnaissance croissante de la participation comme une priorité politique. Les déficits structurels de qualité compromettent toutefois ces avancées.

✱ Le manque de confiance entre les jeunes et les institutions est l'obstacle qui ressort le plus nettement de l'ensemble de l'examen (il a été cité par 48,1 % des autorités publiques et 50,9 % des OSC). La participation symbolique — à savoir les situations où les jeunes sont consultés sans que leur avis n'ait pour autant de réelle influence sur les décisions — a été identifiée comme un problème systémique par 42,7 % des organisations de la société civile. Les jeunes se désengagent en toute logique des

processus qui ne débouchent pas sur un véritable partage du pouvoir décisionnel, ce qui crée un cercle vicieux : les structures symboliques génèrent du désengagement, que les autorités interprètent comme un « intérêt limité des jeunes » (problème cité par 40,7 % des autorités publiques et 46,4 % des OSC), ce qui aboutit à une concentration accrue du pouvoir décisionnel. Les budgets participatifs, seuls mécanismes qui garantissent un véritable transfert du pouvoir décisionnel, ne sont mis en œuvre que par 25,9 % des autorités publiques ayant répondu à l'enquête.

Conclusions transversales

- * *Problème de visibilité* : plus de la moitié des répondant-es — 51,6 % des OSC (n = 111) et 55,5 % des autorités publiques (n = 31) — déclarent ne pas connaître la *Recommandation Enter!* ou n'en avoir qu'une connaissance très sommaire. Ce manque de visibilité persiste malgré la pertinence du contenu de la *Recommandation* : de nombreuses parties prenantes mettent en œuvre des initiatives conformes aux dispositions de cette recommandation sans reconnaître pour autant le cadre qu'elles appliquent. Cette méconnaissance de la recommandation est plus marquée au niveau des intervenant-es locaux et de première ligne, c'est-à-dire là où la mise en œuvre a lieu concrètement. On n'observe toutefois pas de corrélation entre la connaissance de la recommandation et la qualité de la mise en œuvre : certaines parties prenantes très investies n'ont jamais entendu parler de la *Recommandation Enter!* alors que d'autres répondant-es, qui connaissent bien le texte, ne font état que de mesures limitées en la matière. L'absence de cadre de référence commun limite par conséquent l'apprentissage par les pairs, les évaluations comparatives et la collecte systématique de données factuelles sur les méthodes qui portent leurs fruits.
- * *Déficit de coordination* : le manque de coordination intersectorielle se classe parmi les trois principaux problèmes rencontrés dans chaque domaine thématique tant pour les autorités publiques que pour les organisations de la société civile. La politique de jeunesse est menée de façon cloisonnée par les services du logement, les services de santé et les systèmes de protection sociale, alors que les besoins des jeunes recoupent tous ces domaines. Dans le domaine du logement, ce manque de coordination (mentionné par 29,1 % des autorités publiques) se matérialise par le fait que les acteurs de la politique de jeunesse ne disposent pas de moyens pour exercer une influence sur l'offre ou l'octroi de logements. Dans le domaine de la santé mentale (où 35,5 % des autorités publiques et 36,9 % des OSC identifient la coordination comme un problème), le travail de prévention mené par les organisations de la société civile n'est pas coordonné avec les services cliniques. Dans le domaine de la participation, les problèmes de coordination se traduisent par des conseils de jeunes qui œuvrent sans lien officiel avec les instances décisionnelles. Cette fragmentation n'est pas fortuite, mais s'avère plutôt structurelle : chaque ministère défend ses propres compétences, tandis que les sources de financement restent cloisonnées par secteur, et aucun mécanisme systématique et contraignant de coordination n'est mis en place, même en présence d'une loi habilitante.
- * *Ressources limitées* : le financement est la problématique la plus fréquemment citée dans les trois domaines thématiques. Les modèles de financement à court terme, basés sur des projets, sont structurellement incompatibles avec le soutien durable et fondé sur une relation de confiance nécessaire pour atteindre les jeunes des quartiers défavorisés. Les organisations de la société civile dénoncent une instabilité chronique dans ce domaine (69,1 % d'entre elles considèrent que le financement est un besoin essentiel), tandis que les autorités publiques estiment que les contraintes budgétaires (48,1 %) pèsent tout autant que le manque de volonté politique (48,1 %) et les capacités limitées en termes de personnel (48,1 %). Le fait que les autorités publiques pointent à part égale ces trois facteurs montre qu'il est impératif de prendre en considération à la fois les ressources, le mandat et l'expertise ; des mesures isolées ne suffiront pas.

* *Opacité des données* : le suivi systématique de l'accès aux droits sociaux reste insuffisant. Une autorité publique sur 5 (18,5 %) déclare ne pas disposer de système de données pour suivre les résultats en matière de logement pour les jeunes. Sans données de référence, il est impossible de formuler des politiques fondées sur des données factuelles et d'évaluer les progrès réalisés. Lorsqu'un suivi est en place, les données sont rarement ventilées en fonction d'indicateurs de désavantage social, ce qui ne permet pas d'identifier les exclusions spécifiques auxquelles sont confrontés les jeunes des quartiers marginalisés, en situation de handicap ou qui sortent des structures de protection de l'enfance.

Pratiques prometteuses et concluantes

En dépit des problèmes structurels documentés dans les domaines du logement, de la santé mentale et de la participation, cet examen identifie de nombreuses pratiques prometteuses qui offrent des perspectives viables pour une mise en œuvre effective. Dans le domaine du logement, le *Parcours pour le logement municipalités-OSC-services de jeunesse mis en place par l'IPDJ* au Portugal montre que l'identification précoce et une orientation coordonnée entre les travailleurs et travailleuses de jeunesse, les organisations de la société civile et les services municipaux du logement peuvent contribuer à prévenir le sans-abrisme. Le programme de subvention en faveur de la vie autonome adopté en Hongrie indique qu'un soutien financier relativement modeste, associé à un accompagnement et au développement de compétences, suffit pour réussir la transition vers un logement autonome. La plateforme numérique *Boussole des Jeunes* déployée en France met en évidence que la technologie peut démystifier des procédures administratives complexes et permettre aux jeunes d'accéder directement aux aides au logement auxquelles elles et ils ont droit.

Dans le domaine de la santé mentale, le programme portugais *Cuida-te* — qui propose plus de 10 000 consultations mobiles par an via des canaux accessibles aux jeunes — montre que l'intégration d'un accompagnement en matière de santé mentale dans les structures de jeunesse existantes permet de surmonter à la fois la stigmatisation et les obstacles géographiques. En Italie, les appels à projets innovants en matière de santé mentale lancés au niveau régional indiquent que les cadres nationaux peuvent créer des espaces pour la mise en place de solutions adaptées au contexte local tout en garantissant le respect des normes de qualité. La formation tenant compte des traumatismes organisée par la FEANTSA à l'intention des professionnel·les travaillant avec des jeunes sans-abri témoigne du fait que les investissements dans le renforcement des capacités se traduisent directement par une amélioration de la qualité des services pour les jeunes les plus vulnérables.

Dans le domaine de la participation des jeunes, la mesure législative grecque imposant l'obligation de créer des conseils municipaux des jeunes dans toutes les communes de plus de 2 000 habitants met en lumière le fait que des cadres juridiques contraignants peuvent transformer la participation d'une mesure facultative en une démarche systématique. Les initiatives de budgets participatifs en Slovaquie montrent que, lorsque les jeunes disposent de ressources réelles et non de sommes symboliques, leur engagement s'ensuit naturellement et que les jeunes défavorisés, en particulier, tirent parti de cette preuve tangible que leur voix compte. En Belgique, de jeunes sans-abri sont associés à l'élaboration des politiques ; cette pratique illustre parfaitement le fait que les jeunes les plus marginalisés possèdent une expertise unique qui peut contribuer à améliorer la pertinence et l'efficacité des politiques lorsqu'elle est véritablement prise en considération dans les processus décisionnels.

Ces différentes pratiques reposent sur des facteurs de réussite communs : un financement pluriannuel qui permet d'instaurer des relations pérennes ; des protocoles de coordination formels qui mettent en lien les services de jeunesse avec les services du logement, les services de santé ou les autorités municipales ; une véritable démarche de co-conception qui associe pleinement les jeunes plutôt qu'une simple consul-

tation, ainsi qu'une réelle volonté du leadership politique de transférer le pouvoir décisionnel. Ces pratiques prouvent que les principes énoncés dans la *Recommandation Enter!* peuvent être réalisés lorsque les conditions qui le permettent sont réunies. Le défi ne consiste pas tant à identifier les méthodes qui portent leurs fruits — les données existent déjà — qu'à garantir leur adoption systématique dans l'ensemble des États membres, plutôt que de se contenter d'innovations isolées qui dépendent de quelques pionniers.

Recommandations essentielles

Aux États membres :

Les gouvernements nationaux devraient préparer des plans d'action ciblés pour la mise en œuvre de la *Recommandation Enter!* assortis d'indicateurs mesurables, d'un calendrier et désignant les ministères responsables. Ces plans doivent établir des mécanismes formels de coordination interministérielle mettant en lien les services de jeunesse, du logement, de la santé et les services sociaux et prévoir des protocoles contraignants en matière de partage des informations et de programmation conjointe.

Les États membres devraient passer d'un financement de projets à court terme à un financement de programmes pluriannuels qui permette aux organisations de la société civile de nouer des relations durables avec les jeunes et d'investir dans le développement des capacités sur le long terme. Les cadres nationaux des politiques de jeunesse doivent intégrer expressément le logement, la santé mentale et la participation parmi leurs piliers fondamentaux en y allouant des lignes budgétaires dédiées et en prévoyant un suivi des performances assorti d'indicateurs spécifiques aux désavantages.

Aux autorités locales et régionales :

Les autorités locales devraient formaliser des protocoles de coordination entre les services de jeunesse, les services du logement, les prestataires de santé mentale et les systèmes de protection sociale, instaurant des processus d'examen intersectoriel régulier des dossiers pour les jeunes confrontés à de multiples désavantages. Les communes doivent investir dans des mécanismes de budgets participatifs et dans des conseils de jeunes dotés d'un véritable pouvoir décisionnel, qui vont au-delà de la consultation et garantissent une délégation effective des compétences.

Les instances locales devraient mettre en place des systèmes de données administratives qui permettent le suivi de l'accès des jeunes au logement, aux services de santé mentale et aux possibilités de participation, ventilé par quartier, prise en charge dans le système de protection sociale, statut de migration et en fonction d'autres indicateurs de désavantages. La priorité devrait être donnée au renforcement des capacités du travail de jeunesse dans les quartiers défavorisés grâce à la dotation de personnels dédiés, au développement professionnel et à la reconnaissance du travail de jeunesse comme une infrastructure publique essentielle.

Aux organisations de jeunesse et à la société civile :

Les organisations de la société civile devraient mettre à profit expressément la *Recommandation Enter!* dans leurs demandes de financement, leurs campagnes de plaidoyer et leurs négociations de partenariats en la citant comme fondement normatif de leur action. Les organisations de jeunesse sont vivement encouragées à documenter et à diffuser les pratiques prometteuses via les réseaux du Conseil de l'Europe, afin d'alimenter la base factuelle recensant les mesures d'aide aux jeunes des quartiers défavorisés qui portent leurs fruits. Les organisations de la société civile

devraient viser en priorité à atteindre les jeunes les plus touchés par l'exclusion au cœur même des quartiers défavorisés (celles et ceux qui n'ont, en règle générale, pas accès aux centres de jeunesse ni aux programmes formels) grâce à des activités de proximité, à la mobilisation des pairs et à des initiatives destinées à renforcer la confiance dans des cadres informels. La société civile doit remettre en cause sans attendre les structures de participation purement symbolique en refusant de donner caution à des processus de consultation dépourvus de véritable partage du pouvoir décisionnel et en plaidant publiquement pour l'adoption de normes contraignantes en matière de participation.

Au Conseil de l'Europe :

Le Conseil de l'Europe devrait mettre en place une plateforme d'apprentissage par les pairs spécifiquement à l'intention des autorités locales qui mettent en œuvre la *Recommandation Enter!* afin de faciliter les échanges directs entre les communes sur des problèmes concrets liés à la mise en œuvre et de mettre en avant notamment des données factuelles issues de milieux à faibles ressources. La *Recommandation* devrait être intégrée dans les cadres de suivi existants du Conseil de l'Europe, notamment dans le mécanisme de contrôle de la Charte sociale européenne et dans les visites de suivi du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, afin d'en garantir la prise en considération systématique tant au niveau local qu'au niveau national. Les organes du Conseil de l'Europe devraient faire élaborer des boîtes à outils, des guides d'auto-évaluation et des modules de formation accessibles destinés aux responsables locaux et aux travailleurs et travailleuses de jeunesse en première ligne, qui définissent des mesures concrètes pour la mise en œuvre des principes de la *Recommandation*. Les Centres européens de la jeunesse et le Fonds européen pour la jeunesse, des instruments du secteur jeunesse du Conseil de l'Europe, sont vivement encouragés à continuer à accorder la priorité à des projets et activités ciblant les quartiers défavorisés et à renforcer les obligations imposées à leurs partenaires/aux bénéficiaires de subventions en matière de documentation des résultats, de partage des enseignements tirés et de contribution à la base factuelle répertoriant les approches efficaces.

Conclusions

Le travail entrepris en vue de la concrétisation de la vision de la *Recommandation Enter!* - à savoir : faire en sorte que tous les jeunes des quartiers défavorisés puissent avoir accès à leurs droits sociaux sur un pied d'égalité - se poursuit : si la mise en œuvre progresse de façon inégale, on observe toutefois un élan notable dans la bonne direction. Les obstacles structurels sont clairs : une gouvernance fragmentée, une société civile manquant de ressources, des systèmes de données insuffisants et des mécanismes de participation de l'ordre du symbolique qui ne correspondent pas à un transfert effectif du pouvoir décisionnel. Cet examen met néanmoins en lumière un alignement implicite avec les principes Enter! même là où la *Recommandation* en elle-même reste méconnue, ce qui montre que son cadre normatif concorde avec les besoins des jeunes constatés par les professionnel·les présents sur le terrain.

Le travail qu'il reste à accomplir ne consiste pas à redéfinir la *Recommandation* mais à veiller à ce que les connaissances, les ressources et l'engagement institutionnel dont font preuve les principaux acteurs de la mise en œuvre deviennent la norme dans les 46 États membres du Conseil de l'Europe. Cela suppose une volonté politique au niveau national, une capacité opérationnelle suffisante au niveau local, la mobilisation continue de la société civile et le recours à l'infrastructure de coordination du Conseil de l'Europe pour faire de l'apprentissage par les pairs, de la synthèse des données factuelles et de la responsabilité mutuelle des pratiques systématiques plutôt qu'exceptionnelles. Les pratiques prometteuses documentées dans cet examen de la mise en œuvre montrent que lorsque ces éléments sont réunis, la vision de la *Recommandation Enter!* ne reste pas qu'une simple ambition : elle se concrétise.

1. INTRODUCTION

1.1 La *Recommandation Enter!* : historique et contexte

En 2015, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a adopté la *Recommandation CM/Rec(2015)3* sur l'accès des jeunes des quartiers défavorisés aux droits sociaux, plus communément connue sous le nom de *Recommandation Enter!*. Cet instrument décisif est né du constat que les jeunes qui vivent dans des quartiers défavorisés se heurtent à de multiples obstacles intersectionnels à l'accès à leurs droits sociaux fondamentaux, qui les exposent à un risque accru de pauvreté, de discrimination, de violence et d'exclusion sociale durant la période de transition vers l'âge adulte.

La *Recommandation Enter!* constitue un cadre politique complet destiné à lutter contre les inégalités systémiques. Elle appelle les gouvernements des États membres à élaborer et à mettre en œuvre des politiques publiques durables, fondées sur des données tangibles, qui prennent en considération la situation spécifique et les besoins des jeunes issus des quartiers défavorisés tout en encourageant activement leur pleine participation à la société.

Groupe cible

La *Recommandation* cible tout particulièrement les jeunes vivant dans des zones qui concentrent une grande précarité socio-économique, offrent un accès limité à des services et opportunités de qualité et sont dans bien des cas marquées par la ségrégation spatiale. Ces jeunes sont souvent en butte à de multiples désavantages : logement inadéquat, établissements scolaires moins performants, perspectives limitées en termes d'emploi, mauvais résultats en matière de santé et accès restreint aux activités culturelles et aux activités de loisir. Leurs expériences sont façonnées par un ensemble de facteurs intersectionnels tels que le genre, l'appartenance ethnique ou l'origine migratoire, le handicap, le contexte familial ou encore la prise en charge par des structures de protection de l'enfance. Certains de ces jeunes – celles et ceux qui sont sans-abri, qui quittent les systèmes de protection de l'enfance, qui sont victimes de violence ou qui sont en proie à des troubles de la santé mentale – ont besoin d'un accompagnement intensif et ciblé pour accéder à leurs droits.

Éventail des droits sociaux considérés

La *Recommandation* adopte une approche holistique, reconnaissant que les droits sociaux sont interdépendants et qu'ils se renforcent mutuellement. Elle met l'accent sur l'éducation et la formation, l'emploi, la santé (y compris la santé mentale), le logement, l'information et le conseil ainsi que le sport, les loisirs et la culture. Fait significatif, elle considère les jeunes comme des détenteurs et détentrices de droits et comme des agent-es du changement actifs et recommande leur participation effective à toutes les étapes de l'élaboration et de l'évaluation des politiques.

La *Recommandation* reconnaît également le rôle crucial que jouent les *collectivités locales* dans sa mise en œuvre et envisage une approche de gouvernance multiniveaux, dans laquelle les cadres nationaux facilitent et soutiennent l'action locale, tandis que les organisations de la société civile mobilisent leur expertise pour toucher et accompagner les jeunes.

1.2 Le premier examen de la mise en œuvre (2019–2020)

1.2.1 Étape majeure et processus

Le premier examen de la mise en œuvre de la *Recommandation Enter!* a marqué une étape majeure, car il s'agissait de la toute première fois qu'un tel bilan était établi pour une recommandation du Comité des Ministres dans le secteur de la jeunesse.

Les conclusions ont été adoptées par le Conseil mixte sur la jeunesse (CMJ) lors de sa 43e réunion en mars 2020 et les Délégués des Ministres en ont pris note le 27 mai 2020.

1.2.2 Principales conclusions et domaines prioritaires

Plusieurs domaines prioritaires pour le prochain cycle de mise en œuvre et d'examen ont été identifiés dans les Conclusions du CMJ adoptées en 2020 :

- * **Le logement** : présenté comme un problème particulièrement urgent, en particulier pour les jeunes confrontés à une exclusion extrême ou à la pauvreté. Les jeunes sans-abri, victimes de violence et ayant des problèmes de toxicomanie étaient confrontés à une forte insécurité en matière de logement à laquelle aucune réponse politique satisfaisante n'était apportée.
- * **La santé mentale** : considérée comme un domaine qui devrait mériter beaucoup plus d'attention. Les services de santé mentale étaient souvent inaccessibles, inadaptés aux besoins des jeunes ou simplement inexistantes dans les quartiers défavorisés.
- * **La participation des jeunes** : présentée à la fois comme un moyen et comme une fin. L'examen de la mise en œuvre a mis en évidence que les jeunes issus des quartiers défavorisés n'avaient souvent pas accès à une participation effective, mais que les mesures purement symboliques prévalaient.
- * **Les plans d'action nationaux** : les États membres ont été encouragés à préparer et à partager des plans d'action nationaux complets sur la mise en œuvre de la *Recommandation*.
- * **Suivi et indicateurs de suivi** : le Conseil mixte sur la jeunesse a recommandé la mise en place d'indicateurs simples et efficaces pour faciliter le suivi des progrès.

1.2.3 La Feuille de route du CMJ publiée en 2023

Le Conseil mixte sur la jeunesse du Conseil de l'Europe (CMJ) s'est fondé sur les conclusions de ce premier examen de la mise en œuvre pour adopter, en 2023, une feuille de route révisée visant à appuyer les États membres, les collectivités locales et leurs partenaires dans la mise en œuvre de la *Recommandation*. Ce nouveau texte a marqué un tournant stratégique en faveur d'une action au niveau local, reconnaissant que c'est souvent là même où les services sont fournis et où les communautés sont impliquées que l'on peut le plus efficacement garantir l'accès aux droits sociaux. La feuille de route visait principalement à soutenir l'élaboration de politiques locales et à créer des comités locaux sur les questions relatives à la jeunesse afin d'établir la structure nécessaire pour permettre une participation effective des jeunes aux processus décisionnels locaux.

1.3 Portée et but de ce second examen de la mise en œuvre

Ce second examen de la mise en œuvre de la *Recommandation Enter!* a été réalisé à la demande du CMJ faisant suite à une proposition adoptée lors de sa 52e réunion tenue en avril 2025. Il répond à la nécessité de procéder à un suivi systématique des progrès réalisés dans la mise en œuvre et vise à formuler des recommandations fondées sur des données factuelles afin de renforcer les mesures qui seront prises au cours du prochain cycle de mise en œuvre.

Objectifs

Cet examen vise à : évaluer les progrès réalisés depuis 2019 dans les trois domaines prioritaires ; identifier et documenter les pratiques prometteuses et les enseignements tirés ; examiner les obstacles et les leviers ; analyser le contexte politique plus large ; formuler des recommandations adaptées à l'intention des différents acteurs ; et contribuer à sensibiliser les parties intéressées à la pertinence de la *Recommandation*.

Domaines d'action et justification

Cet examen se concentre principalement sur le **logement** en accordant une attention particulière aux jeunes en situation d'exclusion extrême ; sur la **santé mentale**, dont l'urgence s'est imposée comme une évidence à l'aune de la pandémie de Covid-19 ; et enfin sur la **participation des jeunes**, qui est abordée à la fois comme un domaine à part entière et comme un principe transversal. Ce passage en revue de la mise en œuvre de la *Recommandation* couvre la période 2019–2025 et met en lumière les profonds changements découlant de la pandémie et de ses conséquences dans les États membres du Conseil de l'Europe.

Les résultats préliminaires du travail de recherche documentaire ont été validés et complétés lors du Forum sur l'éducation aux droits humains organisé à Budapest, Hongrie (du 9 au 11 décembre 2025).

1.4 Limites de l'étude

Il convient de garder à l'esprit plusieurs limites lors de l'interprétation des résultats de cette étude. L'enquête destinée aux autorités publiques a permis de recueillir 31 réponses provenant de 19 pays, soit un échantillon qualitativement significatif mais qui n'est toutefois pas statistiquement représentatif de l'ensemble des États membres. L'enquête adressée à la société civile (OSC), qui a initialement obtenu 111 réponses, offre une couverture géographique et organisationnelle plus large mais pourrait se caractériser par une surreprésentation d'organisations déjà engagées dans des processus du Conseil de l'Europe. Les deux enquêtes sont par conséquent sujettes à un biais de sélection, dans la mesure où celles et ceux qui connaissaient déjà la *Recommandation Enter!* sont plus susceptibles d'y avoir répondu.

La comparabilité des données entre les États membres est limitée en raison de différences dans les structures de gouvernance, les traditions politiques et la façon dont la mise en œuvre est documentée. La pandémie de Covid-19 a perturbé la collecte des données au niveau mondial, ce qui a généré des effets de confusion affectant de nombreux indicateurs ; cela engendre une imprécision dans la base de référence, compliquant l'évaluation sur le long terme.

Enfin, la *Recommandation Enter!* reste relativement peu connue et la documentation de sa mise en œuvre demeure sporadique, cet examen est donc sans doute mieux placé pour saisir la dimension expérientielle là où un réel engagement existe en faveur de son application, plutôt que pour mesurer son effectivité dans l'ensemble des États membres.

2. MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE

2.1 Présentation du plan de recherche

Cet examen se fonde sur un plan de recherche à méthodes mixtes combinant approches quantitative et qualitative. Évaluer la mise en œuvre d'une politique dans les 46 États membres du Conseil de l'Europe, impliquant de multiples niveaux de gouvernance et divers groupes d'acteurs, est un processus complexe qui requiert l'adoption d'un plan de recherche permettant à la fois de déterminer l'ampleur de l'action et d'appréhender les nuances de son application. Quatre éléments complémentaires viennent constituer la base factuelle.

2.2 Recherche documentaire

Ont été collectés et analysés des documents publiés par les organisations de jeunesse (projets financés par le Fonds européen pour la jeunesse, sessions d'études dans les Centres européens de la jeunesse, rapports sur la formation de longue durée Enter!), le Partenariat entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe dans le domaine de la jeunesse (Partenariat pour la jeunesse Union européenne-Conseil de l'Europe), les pouvoirs locaux et régionaux (documents du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, rapports sur les politiques locales), les organes du Conseil de l'Europe (Comité directeur européen pour la jeunesse (CDEJ), Conseil consultatif sur la jeunesse (CCJ), Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), Comité européen des droits sociaux (CEDS)) et les organisations partenaires (Fédération européenne des Associations nationales travaillant avec les Sans-abri (FEANTSA), réseaux œuvrant pour la santé mentale). L'analyse a porté sur les obstacles à la mise en œuvre, les pratiques efficaces et celles qui posaient des difficultés, les rôles des acteurs et l'harmonisation des politiques dans les trois domaines thématiques et a permis de constituer la base factuelle sur laquelle s'est fondée l'élaboration des enquêtes.

Le Fonds européen pour la jeunesse (FEJ), l'organe du Conseil de l'Europe en charge de l'octroi des subventions aux organisations et activités de jeunesse, contribue de manière significative à la mise en place de pratiques conformes à la *Recommandation Enter!*. Entre 2019 et 2025, un grand nombre de projets subventionnés par le FEJ portaient sur des thèmes en lien direct avec les priorités énoncées dans la *Recommandation* : aider les jeunes des quartiers défavorisés à accéder au logement, aux services de santé mentale et aux structures de participation. Si les demandes de subventions adressées au FEJ ne font pas toutes systématiquement mention de la *Recommandation Enter!*, l'analyse documentaire des projets bénéficiant d'un financement a mis au jour un alignement implicite important avec les principes qui y sont énoncés, notamment dans les domaines du soutien à la santé mentale au sein des collectivités, des mécanismes de participation dirigés par des pairs et du renforcement des capacités en matière de travail de jeunesse dans les quartiers défavorisés.

2.3 Enquêtes

Deux enquêtes en ligne ont été élaborées avec la contribution du Groupe de suivi et de soutien et ont été diffusées entre le 23 janvier et le 15 février 2026.

Enquête no 1 auprès des autorités publiques : cette enquête ciblait les autorités en charge des politiques de jeunesse au niveau national (membres du Comité directeur européen pour la jeunesse), les pouvoirs régionaux et les autorités locales/municipales. L'enquête a été diffusée par le biais des réseaux du Comité directeur européen pour la jeunesse et du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux et a permis de recueillir 31 réponses de 19 pays, émanant notamment de hauts fonctionnaires, de chef-fes de services et d'élu-es.

Enquête no 2 auprès des organisations de la société civile (OSC) : cette enquête ciblait les organisations de jeunesse, les conseils de jeunes et les prestataires de travail de jeunesse aux niveaux local, national et international. Elle a été diffusée via des canaux ouverts et des réseaux de jeunesse et a permis de réunir (avant validation) *117 réponses de plus de 40 pays*, représentatives d'une grande diversité d'acteurs allant d'organisations présentes sur le terrain au sein des collectivités à des réseaux paneuropéens, en passant par des partenaires du Conseil de l'Europe.

Remarque : les deux sondages incluaient différents formats de questions : échelles de Likert, questions à choix multiple et questions ouvertes, ce qui a permis une triangulation des tendances quantitatives et des perspectives qualitatives. Une analyse comparative des points de vue institutionnels et de la société civile a ainsi pu être effectuée grâce à cette structure parallèle.

2.3.1 Répartition géographique¹

Cet examen a permis de recueillir les avis d'organisations et d'autorités œuvrant dans 45 des 46 États membres du Conseil de l'Europe, couvrant par conséquent la quasi-totalité du territoire du Conseil de l'Europe. Elles étaient toutefois représentées de manière très variable, tant en termes d'ampleur que de nature : les réponses émanant des autorités publiques provenaient de 19 États membres, tandis que celles de la société civile étaient disséminées sur une zone géographique plus vaste mais réparties de façon inégale, certains pays étant représentés par plusieurs organisations à assise locale tandis que d'autres n'apparaissent dans l'étude qu'en raison de la présence opérationnelle sur leur territoire de réseaux internationaux dont le siège est établi à l'étranger. Cette variation reflète la diversité des niveaux de connaissance de la *Recommandation Enter!*, l'engagement variable envers la politique de jeunesse du Conseil de l'Europe, et la capacité disparate de mobilisation dans les États membres, ce qui influence directement l'interprétation des résultats obtenus.

L'enquête auprès des autorités publiques a recueilli 31 réponses de 19 États membres du Conseil de l'Europe, parmi lesquelles on relève une concentration importante de réponses émanant de trois pays (l'Italie : 5 réponses, soit 16,1 %, le Portugal : 3 réponses, soit 9,7 % et la Bosnie-Herzégovine : 3 réponses, soit 9,7 % également), qui représentent à eux seuls 35,5 % de l'échantillon total. La Grèce, la République slovaque et la Suisse comptent chacune deux réponses (7,4 %) tandis qu'une seule réponse a été enregistrée pour chacun des 10 pays restants. Sur le plan régional, la répartition est relativement équilibrée entre Europe méridionale et Europe orientale (représentant chacune 37,0 % des réponses), tandis que l'Europe occidentale a réuni 22,2 % des réponses et que la région du Caucase/Partenariat oriental était très peu représentée (3,7 % des réponses). L'absence ou l'importante sous-représentation des États membres d'Europe du Nord est à noter, puisqu'aucune réponse n'a été recensée en provenance du Danemark, de Suède, de Norvège ou d'Islande.

1 16 pays apparaissent dans les deux enquêtes : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, la Croatie, la Géorgie, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, le Portugal, la Serbie, la République slovaque, la République tchèque et la Suisse. 37 pays apparaissent uniquement dans l'enquête auprès des organisations de la société civile (aucune réponse des autorités locales) : l'Albanie, Andorre, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, Chypre, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, l'Islande, la Lettonie, le Liechtenstein, la Lituanie, le Luxembourg, la Macédoine du Nord, Malte, Monaco, le Monténégro, la Norvège, les Pays-Bas, la Pologne, la République de Moldova, la Roumanie, le Royaume-Uni, la Slovaquie, la Suède, la Turquie et l'Ukraine.

La concentration des réponses en Italie, au Portugal et en Bosnie-Herzégovine est analytiquement significative : ce sont là des pays qui font preuve d'un engagement durable en faveur des processus de la politique de jeunesse du Conseil de l'Europe, d'une participation active aux réseaux du CDEJ et du Congrès et dont l'expérience dans l'application de la *Recommandation Enter!* a été documentée lors du premier cycle d'examen de la mise en œuvre de la *Recommandation*. Cette situation crée un biais de sélection qui se caractérise par une surreprésentation des pays où la *Recommandation Enter!* est mieux connue et où un écosystème de mise en œuvre est déjà en place, d'une part, et une sous-représentation systématique des États membres où la visibilité de la *Recommandation* est plus faible et qui sont moins intégrés dans les réseaux de la politique de jeunesse du Conseil de l'Europe, d'autre part. Les données relatives au niveau de connaissance de la *Recommandation* vont dans le sens de cette interprétation : sur les 31 répondant-es, 37,0 % ont déclaré très bien connaître la *Recommandation*, un taux nettement supérieur à ce à quoi on pourrait s'attendre dans un échantillon représentatif de l'ensemble des pouvoirs publics des États membres, ce qui laisse penser que les instances déjà investies dans le cadre Enter! étaient plus enclines à participer à l'enquête. Ce constat a des implications sur le plan méthodologique : les résultats documentent ce qu'il est possible de réaliser lorsque l'engagement politique, la connaissance de la *Recommandation* et les capacités vont de pair et ne sont pas nécessairement le reflet de la réalité médiane de la mise en œuvre dans les 46 États membres du Conseil de l'Europe. Les pratiques prometteuses, l'innovation et les niveaux d'engagement relativement élevés devraient par conséquent être considérés comme des caractéristiques qui sont plus représentatives des initiatives à la pointe de la mise en œuvre que de la pratique courante.

L'enquête auprès de la société civile est parvenue à couvrir une zone géographique plus étendue, puisque 111 réponses d'organisations œuvrant dans 45 États membres du Conseil de l'Europe ont été recueillies, totalisant 356 mentions de pays (de nombreuses organisations interviennent en effet dans plusieurs États membres). L'analyse de la répartition fait toutefois ressortir une forte concentration : la France domine le terrain et est citée à 44 reprises (40,0 % des organisations indiquent y mener des activités), devant l'Italie (13,6 %), la Grèce (11,8 %), l'Allemagne (10,9 %), l'Ukraine (10,9 %), l'Arménie (10,0 %) et le Portugal (10,0 %). La forte présence de la France (parmi les répondants, deux organisations sur cinq œuvrent dans le pays) découle probablement de la diffusion de l'enquête par le biais des réseaux francophones de travail de jeunesse et des listes des bénéficiaires de subventions du Fonds européen pour la jeunesse, où la société civile française est très active. Elle soulève néanmoins un paradoxe : alors que les organisations de la société civile se sont mobilisées en masse pour participer à l'enquête, on ne comptabilise qu'une seule réponse des autorités publiques du pays. Il s'agit de l'un des cas où des entretiens qualitatifs ont été employés pour pallier cet écart flagrant.

Au niveau régional, l'Europe occidentale concentre 30 % des mentions de pays, l'Europe de l'Est 28,3 %, l'Europe du Sud 15,1 %, tandis que l'Europe du Nord (9,2 %) et le Caucase/Partenariat oriental (7,3 %) sont moins représentés. La zone géographique couverte par les organisations de la société civile ayant répondu à l'enquête est nettement plus étendue que celle couverte par l'échantillon des autorités publiques et inclut des témoignages d'organisations de jeunesse actives dans différents contextes, allant des États providences à revenu élevé d'Europe occidentale aux régions post-conflit en pleine transition économique des Balkans et du Caucase du Sud.

Il importe à ce stade de faire la distinction entre les pays où les organisations de la société civile exercent leurs activités, d'une part, et les pays où se trouve leur siège ou dont elles sont originaires, d'autre part. Dans le cadre de l'enquête, il était demandé aux organisations de la société civile de préciser dans quels pays elles opèrent. Les 111 organisations ayant répondu ont ainsi répertorié 357 interventions au total dans 45 États membres du Conseil de l'Europe, bon nombre d'entre elles étant actives dans plusieurs pays à la fois. Ces chiffres correspondent à la présence opérationnelle, c'est-

à-dire aux lieux où les organisations mettent en œuvre les programmes ou accompagnent les jeunes, mais pas nécessairement aux lieux où elles sont établies. Il est ainsi possible que certains pays comme la Finlande, la Suède ou la Norvège enregistrent une forte « couverture » en raison de la présence d'organisations internationales sur leur territoire alors que les organisations de jeunesse nationales ne sont que faiblement représentées dans les réponses à l'enquête. La portée géographique examinée sous le prisme opérationnel s'étend des États providences à revenu élevé d'Europe occidentale aux régions post-conflit en pleine transition économique des Balkans et du Caucase du Sud et couvre 45 des 46 États membres du Conseil de l'Europe (seul Saint-Marin n'est pas mentionné). Cela ne signifie pas pour autant que les points de vue des organisations de la société civile à ancrage local de ces 45 États membres sont représentés dans les résultats.

Il y a là encore un biais de sélection évident : on constate en effet que les organisations ayant déjà participé à des projets du Fonds européen pour la jeunesse, membres du Forum européen de la jeunesse ou ayant déjà collaboré avec le Conseil de l'Europe et les organisations qui font déjà partie des réseaux institutionnels par le biais desquels la *Recommandation Enter!* a été diffusée sont représentées de façon disproportionnée parmi les répondant-es. Les organisations de terrain qui agissent exclusivement au niveau des quartiers et n'ont pas de liens internationaux et les entités au service des jeunes dans les États membres où l'intégration de la politique de jeunesse du Conseil de l'Europe est faible sont systématiquement sous-représentés. Ce schéma a des implications pour l'interprétation des données : les 21,8 % d'organisations de la société ayant répondu qui ont déclaré avoir une très bonne connaissance de la *Recommandation Enter!* représentent les organisations déjà actives dans les réseaux liés au Conseil de l'Europe et ne sont pas représentatives de l'ensemble de la société civile au service de la jeunesse dans les États membres.

Dans ce contexte, la richesse qualitative et les exemples de pratiques innovantes recensés dans l'enquête devraient, par conséquent, être considérés comme provenant d'un segment du secteur de jeunesse relativement averti et mobilisé au sein d'un réseau international et non de l'ensemble des organisations qui aident les jeunes des quartiers défavorisés. La surreprésentation géographique de certains pays comme la France, l'Italie et la Grèce s'inscrit dans le droit-fil de l'engagement durable dont font preuve ces pays dans les processus et mécanismes normatifs du Conseil de l'Europe, à savoir des contextes dans lesquels les principes normatifs qui sous-tendent la *Recommandation Enter!* sont plus susceptibles d'être intégrés dans la pratique même lorsqu'il n'est pas fait mention expressément de l'instrument en lui-même.

Pour finir, un petit nombre de mentions de pays (environ 5,5 % du total) provenaient d'États non membres. L'analyse présentée ici se concentre toutefois sur les États membres du Conseil de l'Europe afin de refléter le contexte spécifique de leurs politiques et programmes. Nous saluons les réponses émanant des États non membres, y compris d'organisations partenaires en Afrique et en Asie, et en prenons bonne note.

2.4 Consultations d'expert-es

Des entretiens semi-structurés ont été menés avec des expert-es chevronnés parmi lesquels des membres du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, des agent-es municipaux, d'anciens membres et des membres actuels d'organisations partenaires, des bénéficiaires directs des pratiques prometteuses et des acteurs impliqués dans l'élaboration ou la mise en œuvre de la *Recommandation Enter!* au niveau local partout en Europe. Ces entretiens ont porté sur les progrès dans la mise en œuvre, les obstacles systémiques rencontrés, les modèles de pratiques reproductibles et les priorités pour renforcer l'action en faveur de l'application de la recommandation. Outre le parcours professionnel des expert-es, leur domaine d'activité et la pertinence de leurs compétences au regard des questions examinées,

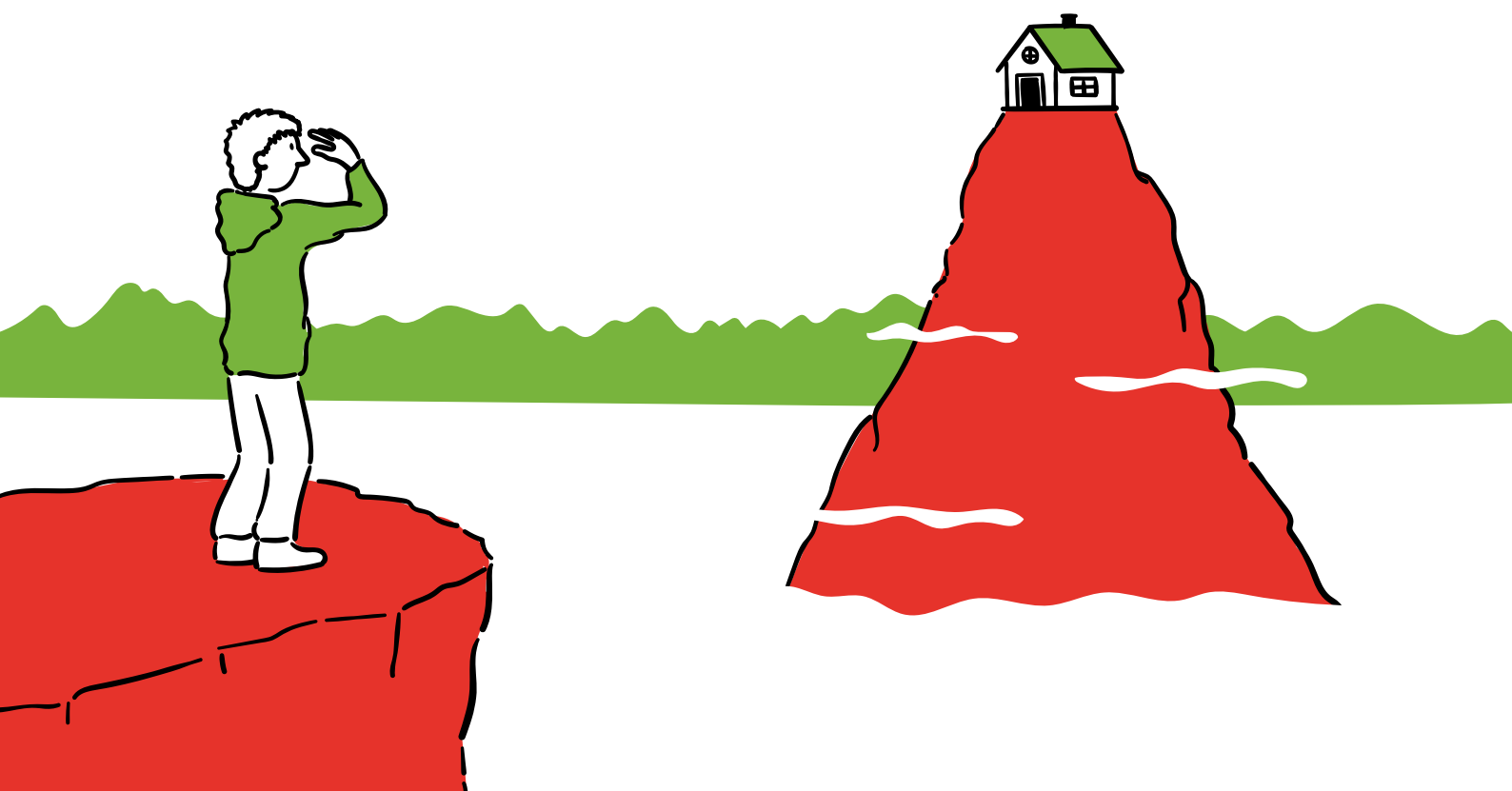
l'équilibre géographique a également été recherché. Dans plusieurs cas, les entretiens qualitatifs ont été utilisés de manière stratégique pour pallier les lacunes des échantillons d'enquête, notamment lorsque certains pays n'étaient pas représentés ou étaient sous-représentés.

2.5 Groupes de discussion

Des groupes de discussion ont été organisés lors du Forum sur l'éducation aux droits humains (qui s'est tenu à Budapest du 9 au 11 décembre 2025) avec des travailleurs et travailleuses de jeunesse, des responsables politiques et des représentant·es des pouvoirs locaux. Cette mobilisation a permis, d'une part, de valider les résultats préliminaires et d'en approfondir la compréhension et, d'autre part, de garantir que les points de vue des praticiennes et praticiens soient directement pris en considération dans le rapport.

2.6 Considérations éthiques et protection des données

Tous les participant·es ont donné leur consentement à participer à cet examen. Les réponses aux enquêtes et les données issues des entretiens ont été anonymisées et traitées conformément au Règlement du Conseil de l'Europe sur la protection des données. Tout au long de l'étude, les travaux de recherche ont été réalisés sous la houlette du Groupe de suivi et de soutien, composé de deux membres du Conseil consultatif sur la jeunesse, d'un membre du Conseil directeur européen pour la jeunesse et d'une représentante du Forum européen de la jeunesse.



3. LOGEMENT : ACCÈS POUR LES JEUNES DES QUARTIERS DÉFAVORISÉS

L'accès à un logement abordable et adéquat est l'un des droits sociaux essentiels visés par la *Recommandation Enter!*, dans la mesure où l'exclusion du logement reflète et renforce les inégalités structurelles qui ont des répercussions sur l'autonomie des jeunes, leur bien-être et leur participation à la société. Cette section passe en revue les politiques et pratiques mises en place, les conclusions des deux enquêtes relatives à la mise en œuvre, les difficultés et les obstacles identifiés ainsi que les pratiques prometteuses qui se dégagent sur le terrain.

3.1 Politiques et pratiques

La crise structurelle du logement

L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) a fait valoir auprès de l'ensemble des États membres du Conseil de l'Europe que le droit à un logement adéquat est un droit humain fondamental et une pierre angulaire de la justice sociale, mais il reste une promesse non tenue pour plusieurs millions de personnes sur le continent. Une récente analyse confirme que la crise du logement a des implications particulièrement marquées pour les jeunes, les étudiant-es, les travailleurs et travailleuses précaires, les personnes migrantes et les personnes sortant d'un séjour dans une institution (Résolution 2026(2025) de l'APCE). L'Assemblée insiste sur le fait que le logement doit être considéré « comme un droit humain et non comme une marchandise » et appelle les États membres à adopter des stratégies de logement à long terme, fondées sur les droits.

La société civile de la jeunesse a avancé que la crise du logement n'est pas un phénomène purement cyclique mais qu'il s'agit d'un problème d'ordre structurel. Dans son

document de position intitulé « More than a Roof » publié en 2025, le Forum européen de la jeunesse présente cette crise comme le résultat d'un déséquilibre systémique – le logement est devenu économiquement inaccessible en raison des investissements spéculatifs et d'une offre publique insuffisante – et l'associe directement aux obstacles qui empêchent les jeunes de participer pleinement à la société (Forum européen de la jeunesse, 2025).

Entre 1996 et 2023, les prix réels des logements dans les pays de l'OCDE ont progressé plus rapidement que les revenus, et l'inflation consécutive à la pandémie et le relèvement des taux d'intérêts n'ont fait qu'exacerber cette dégradation de l'accessibilité des logements (CPL(2025)49-03). En 2024, l'âge moyen auquel les jeunes quittaient le domicile parental au sein de l'Union européenne était de 26,2 ans et il dépassait 31 ans dans certains États membres (Eurostat, 2025). Un récent rapport de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound, 2025) confirme que l'accessibilité financière est l'un des principaux freins à l'indépendance et qu'elle a des répercussions sur le bien-être mental, sur la décision de fonder une famille et plus largement sur les projets de vie.

La dimension des droits humains et de la gouvernance

La Charte sociale européenne révisée réaffirme que l'accès à un logement convenable est un droit humain. La Résolution 2626(2025) rappelle qu'un logement convenable signifie le droit de vivre dans des conditions de sécurité et de dignité, dans un logement accessible et financièrement abordable, tout en bénéficiant des services essentiels ; cela implique une augmentation des investissements publics, une régulation des locations de courte durée, ainsi que la mise en place de réglementations pour lutter contre la spéculation. Le Comité européen des droits sociaux a précisé que la décentralisation des compétences en matière de logement vers les pouvoirs locaux ou régionaux ne saurait justifier l'inégalité d'accès ou une protection inadéquate pour les groupes vulnérables (CEDS, *FEANTSA c. Belgique*, 2024 ; *DCI c. Espagne*, 2024).

Groupes particulièrement vulnérables

Parmi les jeunes des quartiers défavorisés, certains groupes sont confrontés à une exclusion extrême en matière de logement et nécessitent une attention particulière, comme cela a été montré dans le premier examen de la mise en œuvre de la *Recommandation* (2019). Les exemples suivants parlent d'eux-mêmes :

En France, deux millions de ménages sont sur liste d'attente pour bénéficier d'un logement social, tandis qu'en Belgique, l'attente peut durer jusqu'à 12 ans (OCDE, 2025 : pp. 1-7). D'après la même source, dans la capitale autrichienne, Vienne, 21 000 à 25 000 ménages sont inscrits sur la liste d'attente officielle pour bénéficier d'un logement municipal et les délais d'attente vont de quelques mois à plusieurs années. En Irlande, 56,2 % des adultes âgés de 25 à 29 ans vivent toujours chez leurs parents, d'après les chiffres Eurostat de 2023 et près de la moitié (48 %) des 18-29 ans ne sont pas satisfaits de leur logement actuel (NordSip, 2023). En Grèce, l'âge moyen du départ du domicile parental était de 30,7 ans en 2024, et plus de 80 % des jeunes âgés de 16 à 29 ans vivaient avec leurs parents ou contribuaient au revenu du foyer (OCDE, 2024) ; d'après les statistiques de 2025, 78 % des Grecs âgés de 20 à 29 ans ne vivent pas de façon indépendante (OCDE). Au Royaume-Uni, un rapport national met en évidence que, d'année en année, « les jeunes des quartiers défavorisés ont de moins en moins le sentiment de maîtriser leur avenir » (Gouvernement du Royaume-Uni, 2024).

Les jeunes qui sortent des dispositifs de protection de l'enfance se heurtent à des difficultés particulièrement marquées. Les jeunes adultes qui sortent du système de protection de l'enfance au Royaume-Uni ont neuf fois plus de risques de devenir sans-abri que leurs pairs ; en 2023, environ 9,13 % des personnes âgées de 18 à 25 ans qui

venaient de quitter une structure de protection de l'enfance étaient officiellement considérées comme sans-abri ou à risque de le devenir, contre un taux estimé à 0,97 % pour les jeunes âgés de 18 à 24 ans n'ayant pas été pris en charge dans ce type de structures (FEANTSA, 2024). Au Danemark, en Finlande et aux Pays-Bas, les jeunes sont lourdement touchés par la privation de logement, à un taux au moins deux fois supérieur à celui enregistré pour la population générale ; parallèlement, le taux de surpeuplement des logements est deux fois plus élevé parmi les jeunes que dans l'ensemble de la population (NordSip, 2024; Parlement européen, 2023). En outre, les jeunes personnes migrantes et réfugiées rencontrent des difficultés supplémentaires liées à une mauvaise maîtrise de la langue du pays, à la discrimination, à leur statut juridique précaire et à l'absence de garanties financières (Drosopoulos, 2025).

Les jeunes mères célibataires forment un autre groupe particulièrement vulnérable, confronté à des désavantages qui se recoupent : elles se heurtent à l'exclusion en matière de logement, une situation exacerbée par la discrimination fondée sur le genre, les responsabilités familiales qui pèsent sur leurs épaules et la précarité financière. Ces jeunes femmes sont victimes de discrimination de la part des propriétaires qui voient en elles des locataires à risque et elles connaissent des taux de pauvreté plus élevés, ce qui les expose à un risque accentué de sans-abrisme, lequel demeure toutefois fréquemment dissimulé et invisible dans les statistiques officielles..

3.2 Conclusions relatives à la mise en œuvre

3.2.1 Portée de l'action : résultats des enquêtes

Le logement est le domaine thématique envers lequel aussi bien les autorités publiques que les organisations de la société civile rapportent les taux d'engagement les plus faibles ; une telle convergence entre deux populations d'enquête distinctes vient conforter la conclusion selon laquelle le logement est le domaine dans lequel le déficit de mise en œuvre des dispositions de la *Recommandation Enter!* est le plus marqué.

Niveau d'engagement – Logement (dans les deux enquêtes)	Répondant·es
Autorités publiques aux niveaux 4–5 (dans une large mesure/totalement)	4 sur 31 (12.9%)
OSC aux niveaux 4–5 (dans une large mesure/totalement)	21 sur 111 (18.9%)
Autorités publiques aux niveaux 1–2 (pas du tout/dans une mesure limitée)	13 sur 31 (41.9%)
OSC aux niveaux 1–2 (pas du tout/dans une mesure limitée)	70 sur 111 (63.1%)

Il se dégage un schéma clair : seule une petite minorité des acteurs des deux secteurs font état d'un engagement significatif dans la lutte contre les problèmes de logement que rencontrent les jeunes. Le fait que 30 % des organisations de la société civile ayant répondu à l'enquête aient coché la réponse « Aucune – ne s'applique pas à notre travail » à la question relative aux activités est en soi révélateur : cela reflète le cloisonnement persistant entre les domaines du travail de jeunesse et de la politique du logement que la *Recommandation Enter!* vise expressément à éliminer.

Visibilité de la *Recommandation Enter!* dans les politiques en matière de logement

Il existe peu de données factuelles indiquant que les dispositions relatives au logement énoncées dans la *Recommandation* aient été systématiquement mentionnées ou intégrées dans les stratégies nationales ou régionales en matière de logement. Or, la *Recommandation* a toutes les caractéristiques requises pour s'inscrire comme un cadre complémentaire aux normes européennes et nationales existantes, notamment à la Charte sociale européenne, et favoriser une meilleure harmonisation entre les programmes des politiques de jeunesse, des politiques de logement et des politiques sociales. De nombreuses politiques de jeunesse et mesures liées au logement aux niveaux local et national sont déjà largement alignées sur les principes de la *Recommandation*, même en l'absence de mention expresse de cette dernière, ce qui laisse entrevoir la possibilité d'intégrer la *Recommandation* plus visiblement et d'en renforcer la reconnaissance au niveau institutionnel dans les stratégies et cadres politiques plus larges en matière de logement.

3.2.2 Initiatives mises en œuvre

Parmi les autorités publiques, le logement social est l'initiative la plus courante mise en place à l'intention des jeunes (37 %), devant les allocations de logement et les programmes de location abordable (19,4 % pour chacune de ces deux mesures). Des services de conseil et de défense du droit au logement sont fournis par 18,5 % des répondant-es. Les services d'hébergement d'urgence et d'aide aux jeunes sans-abri ne sont cités que par 11,1 % des répondant-es, ce qui confirme le niveau limité des services proposés pour répondre aux besoins les plus pressants.

Au sein des organisations de la société civile, les activités de plaidoyer auprès des autorités nationales et locales sont les activités les plus fréquentes (34,5 %), devant les campagnes de sensibilisation sur les droits en matière de logement (29,1 %), la recherche et la documentation (26,4 %) et les services d'information et d'accompagnement (25,5 %). Seules 9,1 % des organisations de la société civile fournissent une aide directe ou un hébergement. La principale contribution du secteur de la société civile en matière de logement réside donc dans le plaidoyer, l'information et l'orientation plutôt que dans la fourniture directe de services : un complément certes précieux à l'action publique, mais toutefois insuffisant.

3.2.3 Rôles des parties prenantes et collaboration

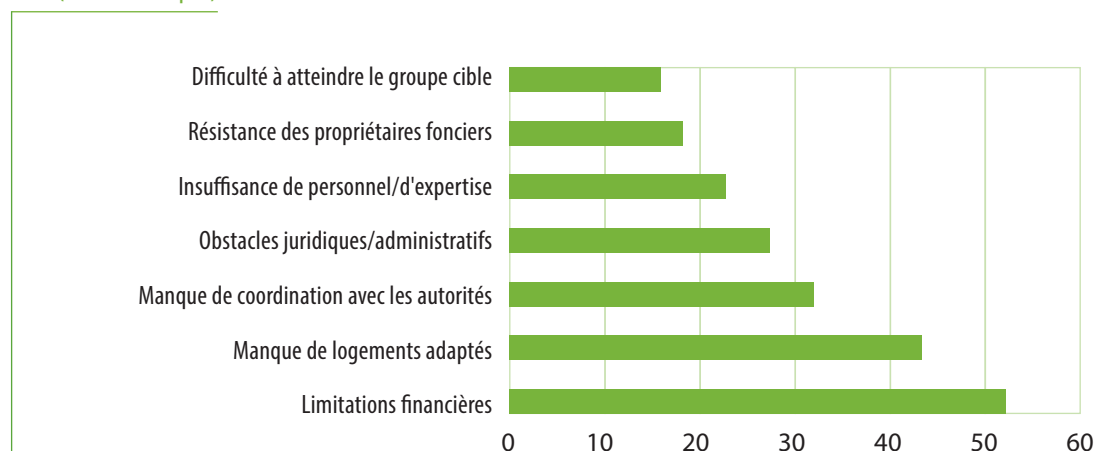
Les deux enquêtes font ressortir une image très fragmentée de la gouvernance. Les autorités publiques font part d'un problème de compétences : les services en charge des politiques de jeunesse ne disposent souvent pas des compétences juridiques ni des moyens budgétaires nécessaires pour fournir des services directs en matière de logement ; il en résulte une situation dans laquelle les autorités au service des jeunes sont conscientes du problème mais sont pieds et poings liés. Les autorités locales en particulier déplorent le fait d'être tributaires des structures et des ressources des gouvernements centraux qui sont souvent indisponibles ou lentes à déployer.

Les organisations de la société civile font principalement office d'intermédiaires : elles mettent les jeunes en lien avec les services existants, leur fournissent des informations quant à leurs droits et militent en faveur de changements systémiques, mais disposent rarement des moyens nécessaires pour fournir directement des services. L'expérience croate partagée par un-e représentant-e des autorités publiques du pays est édifiante : la coopération avec le Centre d'action sociale, qui dispose d'une base de données et de capacités de cartographie sociale, s'est avérée essentielle pour obtenir des résultats positifs, tandis que les projets mis en œuvre sans s'appuyer sur ce dispositif de coordination n'ont pas atteint les résultats escomptés.

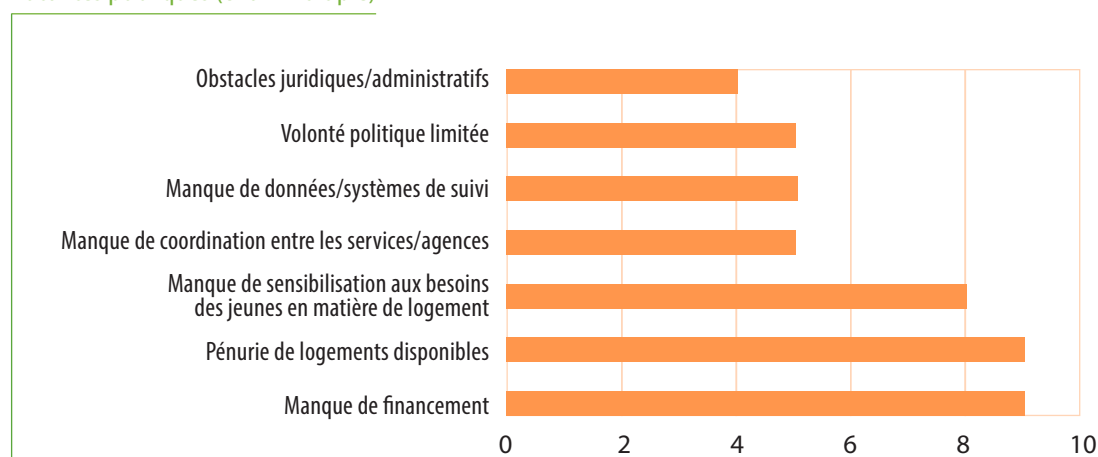
3.3 Difficultés et obstacles

Les deux enquêtes font ressortir un ensemble cohérent et interdépendant d'obstacles :

OSC (choix multiple)



Autorités publiques (choix multiple)



Le manque de financement et la pénurie de logements disponibles sont les obstacles les plus souvent cités dans les deux enquêtes, ce qui vient confirmer une insuffisance structurelle du côté de l'offre qu'aucune innovation politique locale, aussi importante soit-elle, ne saurait combler pleinement sans investissements et sans intervention réglementaire à l'échelle nationale. Le fait que 29,6 % des autorités publiques considèrent que le « manque de sensibilisation aux besoins des jeunes en matière de logement » constitue un obstacle à la mise en œuvre est particulièrement révélateur, dans la mesure où cela met en évidence un manque de données factuelles au sein même des pouvoirs publics. 18,5 % des répondant-es ont mentionné une « volonté politique limitée » parmi les difficultés rencontrées, un constat autocritique qui prouve que le logement des jeunes des quartiers défavorisés reste une priorité secondaire dans de nombreux programmes politiques.

Les témoignages qualitatifs permettent de nuancer davantage ces tendances. Le problème du cloisonnement des compétences est décrit de façon saisissante par un-e représentant-e des autorités publiques qui relève que l'absence de compétences directes en matière de logement « limite [leur] capacité à concevoir ou financer des interventions spécifiques en matière de logement ». Un-e représentant-e d'une collectivité locale soumise à un contrôle centralisé strict du parc de logements publics indique que le soutien aux opérateurs privés est « la principale stratégie à [sa] disposition - parfois cela fonctionne, mais ce n'est malheureusement pas suffisant ».

« Nous avons présenté des propositions visant à améliorer le projet de décision locale relative au droit au logement social, mais la plupart d'entre elles n'ont pas été adoptées faute de volonté politique. »

Un-e représentant-e des autorités publiques

« Nous ne donnons pas des solutions toutes faites aux gens, mais nous leur tendons des perches qui leur facilitent la vie. C'est un grave problème lorsque les gens ne connaissent pas leurs droits, mais c'est un problème plus grave encore lorsque ces droits sont bafoués et qu'ils ne savent pas comment légitimement les faire valoir. »

Un-e représentant-e d'une organisation de la société civile

3.4 Pratiques prometteuses

Parcours pour le logement municipalités–OSC–services de jeunesse de l'IPDJ – Portugal

Grâce à une collaboration instaurée entre les projets de jeunesse de proximité mis en œuvre par l'IPDJ et les services sociaux au niveau local, les travailleurs et travailleuses de jeunesse peuvent identifier les jeunes vulnérables – notamment celles et ceux qui sont en situation de logement instable – et les mettre en relation avec les services municipaux. Ce modèle montre que le travail de jeunesse peut constituer un dispositif d'identification précoce et d'orientation au sein d'un système d'aide au logement impliquant plusieurs organismes et faire ainsi le pont entre le secteur de la jeunesse et les autorités compétentes en matière de logement.



Boussole des Jeunes – France (Plateforme numérique sur les droits)

L'application *La Boussole des Jeunes* (<https://boussole.jeunes.gouv.fr>) met en relation des jeunes avec les professionnel·les qu'il leur faut pour bénéficier de services adaptés à leur situation dans le domaine du logement, de l'emploi, de la santé ou encore de la mobilité internationale. En regroupant l'accès aux services dans un seul et même outil numérique, la plateforme réduit l'asymétrie d'information qui désavantage les jeunes issus de milieux défavorisés et transforme un dédale administratif complexe en une carte de services accessibles.



Programme de subvention concurrentielle en faveur de la vie autonome – Hongrie

Une autorité locale fournit un soutien à l'autonomie des jeunes sur la base d'une demande déposée par l'intermédiaire d'une organisation partenaire de la société civile. (<https://kktk.hu>). Ce mécanisme de subvention concurrentielle cible la transition vers une vie indépendante, une période de grande vulnérabilité en matière de logement, tandis que le partenariat avec une organisation de la société civile permet de mettre à profit les capacités relationnelles du secteur associatif pour accompagner les jeunes tout au long de ce processus.



Housing First for Youth – le modèle de la FEANTSA

Le plaidoyer de FEANTSA Youth pour « Le logement d'abord pour les jeunes » (*Housing First for Youth*) – garantir un logement stable et sans condition avant de s'attaquer aux autres problèmes – témoigne de l'efficacité d'une approche fondée sur les droits humains qui aborde les jeunes « comme de jeunes personnes qui ont des besoins spécifiques en matière de logement, plutôt que comme des personnes sans-abri qui sont jeunes » (FEANTSA Youth Study Session, 2022). Les pays qui mettent en œuvre le dispositif « Le logement d'abord pour les jeunes » rapportent des résultats plus stables et de meilleures interactions avec les services d'aide que les approches par étapes traditionnelles.

Début 2026, la FEANTSA a publié un rapport sur le recours au travail de jeunesse pour aider les jeunes sans-abri : [11 Good Practices on the Integration of Youth Work in Services for Youth Homelessness](#)



3.5 Enseignements tirés et implications

- * L'adoption d'un cadre fondé sur les droits est essentielle : les interventions efficaces en matière de logement considèrent les jeunes comme des détenteurs et détentrices de droits plutôt que comme des bénéficiaires passifs. Elles les associent dans une démarche de co-conception et veillent à ce que les pouvoirs publics respectent les obligations qui leur incombent en vertu de la Charte sociale européenne.
- * Les approches spécifiques aux jeunes en matière de logement sont les plus efficaces lorsqu'elles s'inscrivent dans des systèmes d'aide intégrés : la mise à disposition de logements sans mesures d'accompagnement dans le domaine du social, de la santé et de l'emploi s'avère moins efficace, en particulier pour les jeunes les plus exclus-es.
- * Les données et le suivi sont des conditions préalables à toute action : le fait que 18,5 % des autorités publiques reconnaissent de systèmes de suivi met en évidence des lacunes dans la production de données factuelles, qui doivent être comblées afin de concevoir et d'évaluer des politiques efficaces.
- * La gouvernance intersectorielle doit être formalisée : les approches de coopération qui dépendent de relations informelles ou de cycles de projets restent fragiles. Pour obtenir des résultats durables, il est indispensable de mettre en place des protocoles interinstitutionnels structurés, faisant le lien entre les services de jeunesse, les autorités en charge du logement, les services sociaux et les services de santé au niveau local.



4. SANTÉ MENTALE : SOUTIEN AUX JEUNES DES QUARTIERS DÉFAVORISÉS

La problématique de la santé mentale et du bien-être psychologique est considérée, depuis la pandémie de Covid-19, comme la priorité la plus urgente en matière de politique de jeunesse en Europe. Les jeunes des quartiers défavorisés, qui sont confrontés à des vulnérabilités socio-économiques multidimensionnelles, se heurtent à des obstacles particulièrement importants à l'accès à un accompagnement adapté en matière de santé mentale. Cette section passe en revue les politiques mises en place, les conclusions relatives à la mise en œuvre, les obstacles rencontrés ainsi que les pratiques prometteuses identifiées.

4.1 Politiques et pratiques

Ampleur et urgence

Les problèmes de santé mentale sont de plus en plus fréquents chez les adolescent-es et les jeunes adultes, en raison de la précarité socio-économique, des pressions scolaires, des environnements numériques, des inquiétudes liées au climat et des facteurs de stress liés à la transition vers l'âge adulte (*European Journal of Public Health*, 2025). Le Partenariat pour la jeunesse Union européenne-Conseil de l'Europe a reconnu la santé mentale et le bien-être comme une question prioritaire ; il a recensé les cadres politiques, les outils et les services à travers l'Europe et identifié les facteurs qui se recoupent et exacerbent les risques pour les jeunes des quartiers défavorisés (Stefan *et al.*, 2025).

Près d'un ou une adolescent-e sur sept à travers le monde présente des troubles de la santé mentale ; certaines enquêtes réalisées aux sein de l'Union européenne indiquent que près de la moitié des jeunes disent souffrir de problèmes émotionnels ou psychosociaux tels que l'anxiété ou la dépression (Stefan, 2025). D'après le rapport de la Région européenne de l'OMS publié en 2025, un pays sur cinq ne dispose toujours pas de politique spécifique pour répondre aux besoins des jeunes en matière de santé mentale et un pays sur quatre ne dispose pas de service de santé mentale de proximité pour les enfants et les jeunes. On ne dénombre qu'un-e seul-e psychiatre pour 76 000 enfants et adolescent-es dans la Région, ce qui reflète une pénurie chronique de ressources humaines qui limite la prestation de services au niveau local (Bureau régional de l'OMS pour l'Europe, 2025).

Contexte post-pandémique

La pandémie de Covid-19 a eu des répercussions profondes sur la santé mentale des jeunes. Les confinements, l'isolement social, les perturbations des systèmes éducatifs et l'incertitude économique ont créé de nouvelles pressions et exacerbé les vulnérabilités existantes. Pour les jeunes des quartiers défavorisés, qui étaient déjà exposés à un risque accru de moins bons résultats en matière de santé mentale avant la pandémie, ces effets se sont intensifiés du fait du surpeuplement des logements, de la diminution de l'accès aux services communautaires et de l'exclusion numérique. L'héritage de la pandémie (anxiété accrue, prévalence plus élevée de la dépression et érosion de la confiance dans les institutions) apporte un éclairage précieux sur le contexte dans lequel s'inscrivent les conclusions de cet examen de la mise en œuvre.

Cadres politiques européens

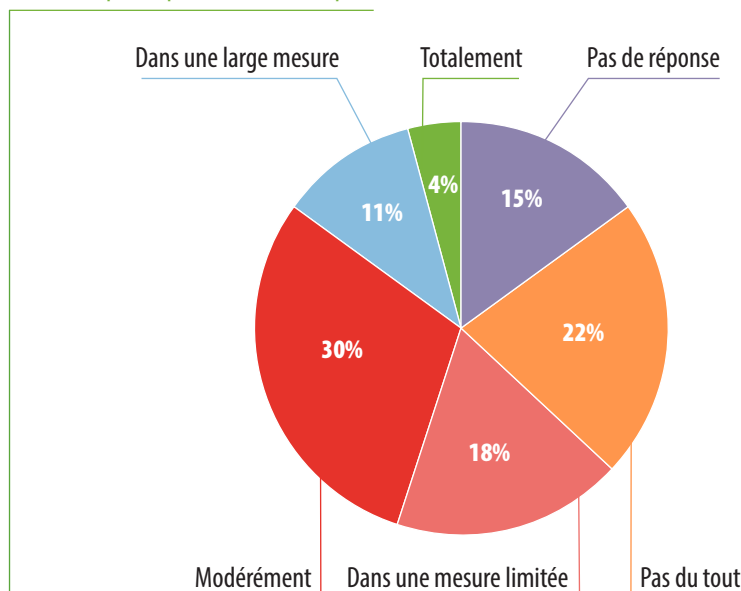
Au niveau de l'Union européenne, les Conclusions du Conseil (2023) sur une approche globale de la santé mentale des jeunes mettent l'accent sur la prévention, l'intervention précoce et la prestation de services coordonnée entre les écoles, les communautés et les systèmes de santé. L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a appelé à intégrer les soins de santé mentale dans les systèmes de santé nationaux (APCE, 2023). Le cadre d'action européen pour la santé mentale 2021-2025 de l'OMS (WHO European Framework for Action on Mental Health 2021-2025) appelle les pays à renforcer le soutien à la santé mentale de proximité et à s'attaquer aux déterminants sociaux, tels que la pauvreté, l'instabilité du logement et l'exclusion sociale, qui affectent de manière disproportionnée les jeunes défavorisés.

4.2 Conclusions relatives à la mise en œuvre

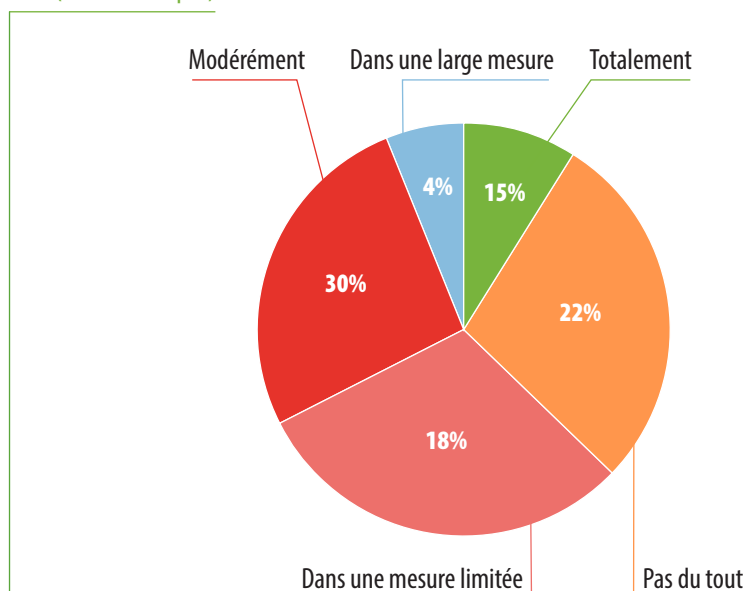
4.2.1 Portée de l'action

La santé mentale est, parmi les trois domaines thématiques examinés, celui qui suscite le plus fort engagement de la part de la société civile, mais l'asymétrie est frappante par rapport à la mobilisation des autorités publiques dans ce domaine.

Autorités publiques (choix multiple)



OSC (choix multiple)



Près d'un tiers (32,4 %) des répondant-es représentant des organisations de la société civile indiquent répondre aux besoins de santé mentale aux niveaux 4 ou 5, contre seulement 12,9 % des autorités publiques. Plus révélateur encore, plus d'un quart des autorités publiques (26,1 %) rapportent ne pas s'investir du tout dans des activités en faveur de la santé mentale, contre seulement 9,1 % des organisations de la société

civile. Cette divergence reflète une réalité structurelle fondamentale : les services de santé mentale relèvent principalement de la compétence des ministères de la Santé et non des services en charge des politiques de jeunesse. Parmi les 27 autorités publiques ayant répondu à l'enquête, 21 (77,8 %) indiquent que la politique de la jeunesse est leur domaine principal de responsabilité, alors que deux seulement (7,4 %) citent les services de santé.

La plupart des autorités publiques ayant répondu à cette enquête opèrent en dehors du cadre institutionnel où les décisions relatives aux budgets et à la prestation de services en matière de santé mentale sont prises, même lorsqu'elles reconnaissent que la santé mentale revêt une importance cruciale pour les jeunes qui bénéficient de leurs services. En revanche, 43,6 % des répondant-es issus des organisations de la société civile indiquent que la santé mentale figure parmi leurs principaux domaines d'activité. Les organisations de jeunesse considèrent aujourd'hui la santé mentale non plus comme une question secondaire mais bien comme un élément central de leur mission et reconnaissent que le bien-être psychosocial des jeunes est indissociable de leur capacité à apprendre, à participer à la société et à s'épanouir.

La complémentarité entre les deux secteurs transparaît dans les activités mises en œuvre : les organisations de la société civile se concentrent sur la prévention et le soutien non clinique, notamment par le biais de campagnes de sensibilisation (54,5 %), de formations pour les animateurs et animatrices socio-éducatifs (50,0 %), de programmes de soutien par les pairs (23,6 %) et d'espaces sécurisés (22,7 %), tandis que les autorités publiques, lorsqu'elles interviennent dans ce domaine, proposent principalement des services de conseil et de thérapie (44,4 %), des programmes de santé mentale en milieu scolaire (40,7 %) et des services d'intervention en cas de crise (18,5 %). Il en résulte un système de soutien à la santé mentale fragmenté et mal coordonné. La société civile apporte le soutien relationnel, préventif et de proximité auquel les jeunes sont les plus enclins à recourir, mais ne dispose pas des capacités cliniques pour répondre à des besoins aigus ou complexes. Les autorités publiques peuvent proposer des services formels, mais il arrive souvent qu'elles ne les déploient pas ou que ces services restent inaccessibles en raison de listes d'attente, de la distance géographique ou de leur inadéquation au contexte culturel.

Le manque de coordination évoqué par les répondant-es aux deux enquêtes — qui arrive en tête des défis à relever pour 34,5 % des organisations de la société civile et 44,4 % des autorités publiques — est l'expression structurelle de cette fragmentation. Pour apporter un soutien effectif en matière de santé mentale aux jeunes des quartiers défavorisés, il ne suffit pas d'accroître les ressources dans chacun de ces deux secteurs, mais il faut également mettre en place des mécanismes ciblés visant à faire le lien entre les compétences non cliniques de la société civile et la capacité officielle des systèmes de santé en instaurant des parcours d'orientation, une prise en charge conjointe des cas et un suivi partagé des résultats.

4.2.2 Activités et initiatives mises en œuvre

Les profils d'activités des organisations de la société civile et des autorités publiques sont complémentaires : les premières se concentrent sur la prévention, la sensibilisation et le soutien par des pairs, tandis que les secondes proposent principalement des services de conseil, des programmes de santé mentale en milieu scolaire et des services d'intervention en cas de crise.

Activités mises en œuvre par les OSC (choix multiple)	Répondant-es
Campagnes de sensibilisation à la santé mentale	60 (54,5 %)
Formations/ateliers pour les animateurs/trices socio-éducatifs	55 (50,0 %)
Collaboration avec les écoles ou les centres pour jeunes	50 (45,5 %)
Services de conseil/soutien	36 (32,7 %)
Plaidoyer en faveur de meilleurs services de santé mentale	32 (29,1 %)
Activités artistiques/thérapie créative	27 (24,5 %)
Programmes de soutien par les pairs	26 (23,6 %)
Espaces sécurisés/centres d'accueil	25 (22,7 %)
Soutien en cas de crise	15 (13,6 %)

Initiatives mises en œuvre par les autorités publiques (choix multiple)	Répondant-es
Services de conseil/thérapie	14 (45.2%)
Programmes de santé mentale en milieu scolaire	14 (45.2%)
Campagnes de sensibilisation à la santé mentale	11 (35.5%)
Formation pour les professionnel-le-s travaillant avec les jeunes	8 (25.8%)
Centres communautaires/centres pour jeunes	9 (29.0%)
Services d'intervention en cas de crise	8 (25.8%)
Programmes de soutien par les pairs	4 (12.9%)

La complémentarité est tout aussi importante que l'écart observé entre les deux secteurs : les organisations de la société civile apportent des formes de soutien non cliniques, plus axées sur la dimension relationnelle (soutien par les pairs, espaces sécurisés, art-thérapie) que les systèmes de santé officiels sont moins à même de proposer, tandis que les autorités publiques assurent la prise en charge plus institutionnalisée et les services en milieu scolaire. Pour offrir un accompagnement effectif en matière de santé mentale aux jeunes des quartiers défavorisés, il importe que ces deux niveaux soient mobilisés et qu'ils soient structurellement reliés par des protocoles formalisés d'orientation et de coordination.

4.2.3 Rôles des parties prenantes et collaboration

Les deux enquêtes font ressortir un constat récurrent : l'offre de services en matière de santé mentale se caractérise par un manque de coordination entre les différents secteurs. Les autorités publiques de Bosnie-Herzégovine, d'Italie et de République slovaque décrivent des liens informels, fructueux mais fragiles, entre les services sociaux, les centres de santé et les écoles, qui fonctionnent bien dans le cadre de projets ponctuels mais finissent par se déliter faute de protocoles officiels. Les établissements scolaires apparaissent comme le premier point d'accès institutionnel pour les services de santé mentale à destination des jeunes, mais il s'agit là d'un point d'accès qui ne permet pas d'atteindre les jeunes qui ne sont scolarisés dans le système d'éducation formelle, à savoir précisément la population ciblée par la *Recommandation Enter!*.

4.3 Difficultés et obstacles

Les contraintes financières, la stigmatisation et les difficultés d'accès sont les trois défis les plus souvent cités par les organisations de la société civile, tandis que les autorités publiques pointent en premier lieu les manques de personnel, de coordination et de services adaptés aux jeunes. Le constat des difficultés de coordination partagé par les répondant-es aux deux enquêtes est l'un des éléments les plus constants qui se dégagent de cet examen : il met en lumière un échec systémique de l'intégration qui ne peut être résolu isolément par les acteurs.

OSC - Répondant-es (choix multiple)



Autorités publiques - Répondant-es (choix multiples)



Les coupes de financements motivées par des raisons politiques constituent une menace particulière qui a été soulevée lors de plusieurs entretiens qualitatifs. Un-e représentant-e des autorités publiques souligne ainsi qu'un programme national en faveur de la santé mentale des jeunes a perdu son financement en 2025 en représailles du soutien apporté par le secteur de la jeunesse aux manifestations étudiantes : cela montre de manière saisissante comment le contexte politique peut directement compromettre la prise en charge de la santé mentale des jeunes défavorisés.

« Au niveau local, certaines initiatives – en particulier celles qui sont mises en œuvre dans les écoles – fonctionnent très bien. Le problème survient lorsque les jeunes quittent le système scolaire ou lorsqu'elles et ils ne sont pas du tout scolarisés. L'absence de coordination étroite entre les services sociaux et les services de santé mentale est l'une des plus grosses faiblesses de notre système. »

Un-e représentant-e des autorités publiques

« Les jeunes ne savent pas ce que veut dire santé mentale – on y met tout dedans et c'est difficilement identifiable. »

Un-e représentant-e d'une organisation de la société civile

4.4 Pratiques prometteuses

Le Programme Cuida-te de l'IPDJ – Portugal

Offrant un accompagnement personnalisé aux jeunes âgés de 12 à 30 ans par le biais des Centres de santé jeunes, d'unités mobiles et d'un canal de conversation instantanée, le programme *Cuida-te* propose plus de 10 000 rendez-vous par an à plus de 1 600 jeunes. Les unités mobiles permettent d'atteindre des territoires où l'accessibilité aux services de santé mentale reste faible et de s'attaquer ainsi directement aux obstacles géographiques identifiés parmi les défis rencontrés. La question de la santé mentale et du bien-être émotionnel est la plus souvent abordée. Ce modèle met en œuvre le principe des services accessibles, adaptés aux jeunes combinant ancrage institutionnel et travail mobile de proximité énoncé dans la *Recommandation Enter!*.



Cartographie des services de soutien au bien-être au niveau des collectivités – Italie (Calabre)

Dans le cadre du projet « *Io non so se sto bene* » (Je ne sais pas si je vais bien), une cartographie des lieux et services proposant un soutien au bien-être a été créée sur le territoire, ainsi qu'une Charte des services sociaux inclusifs dédiée au bien-être mental des jeunes. Combinant recherche au plus près des populations et plaidoyer en faveur d'une réforme institutionnelle, ce projet a contribué à améliorer directement la visibilité et l'accessibilité des services au niveau local. Cette initiative montre le potentiel que recèle la collecte de données menées par les jeunes pour insuffler un changement systémique.



Session d'étude tenant compte des traumatismes sur le sans-abrisme et la santé mentale – FEANTSA Youth

Une session d'étude consacrée aux approches tenant compte des traumatismes pour accompagner les jeunes sans-abri (FEANTSA Youth, 2023) a été l'occasion pour les praticiennes et praticiens et les jeunes d'élaborer des cadres communs pour s'attaquer aux liens entre logement instable et santé mentale. Ce rapport, accessible au public, constitue une ressource de partage des connaissances qui participe à la mise en œuvre de l'approche intégrée préconisée dans la *Recommandation Enter!* (<https://www.feantsa.org/resources/feantsa-youth-study-session-2023>)



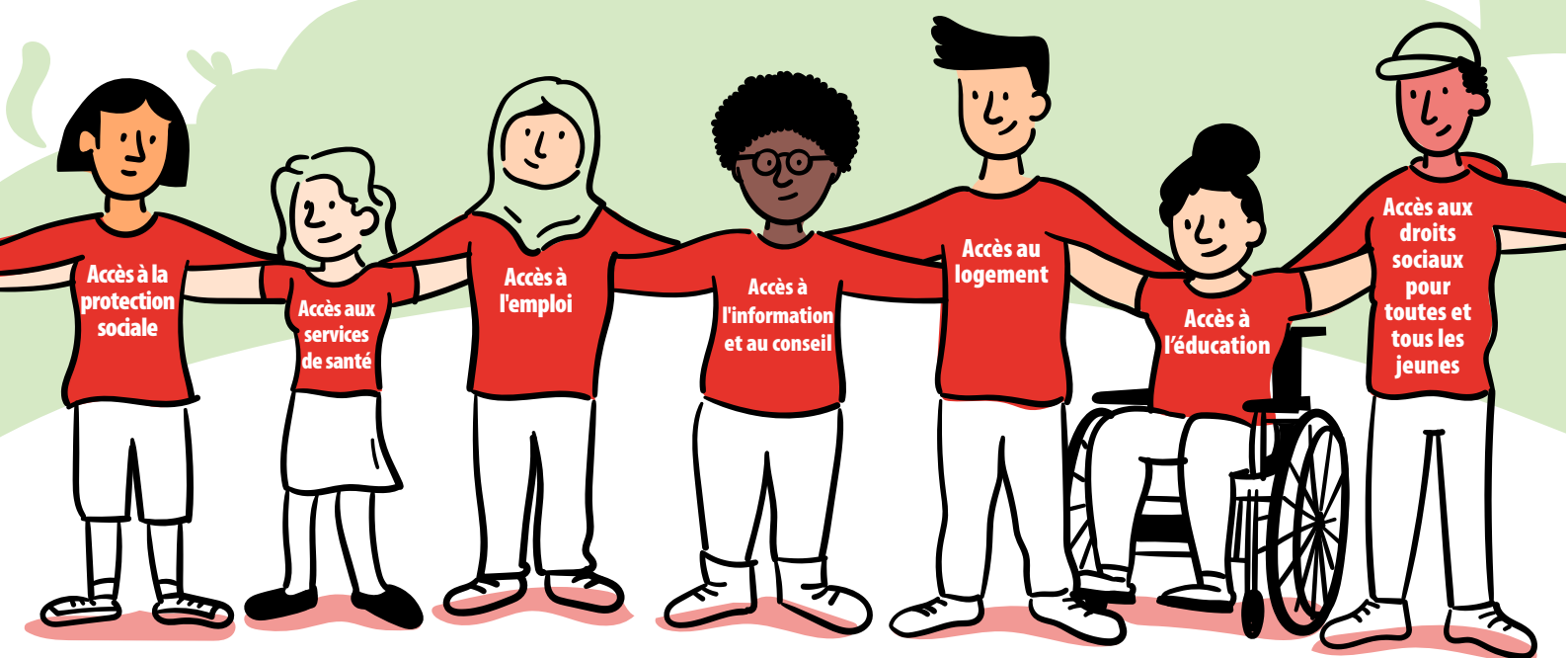
Formation aux compétences psychosociales pour les éducateurs et éducatrices de jeunesse – France

Un programme de formation structuré sur trois ans pour les éducateurs et éducatrices jeunesse permet de créer des environnements propices au développement d'une image de soi positive, de l'autonomie et de la réflexion critique et favorisant l'acquisition de compétences psychosociales et la réduction des comportements à risque. La dimension longitudinale de la formation, qui s'étend sur trois ans, traduit la prise de conscience du fait qu'un changement durable dans le bien-être mental des jeunes passe par un investissement soutenu dans celles et ceux qui les accompagnent et pas seulement dans les jeunes eux-mêmes.



4.5 Enseignements tirés et implications

- * La prévention et l'intervention précoce offrent un meilleur rapport coût-efficacité que la réponse aux crises, mais nécessitent un financement durable structurellement incompatible avec des cycles de projets à court terme. Les cadres politiques doivent soutenir des programmes pluriannuels de promotion de la santé mentale qui s'inscrivent dans des cadres locaux de confiance.
- * Les atouts non cliniques du secteur de la jeunesse (soutien par les pairs, approches créatives, espaces sécurisés) ne sont pas secondaires, mais essentiels, et devraient être reconnus officiellement et dotés de ressources dans le cadre des politiques nationales en matière de santé mentale.
- * La déstigmatisation est une condition préalable à l'accès. Les campagnes de sensibilisation conçues par les jeunes, culturellement adaptées et déployées par le biais de canaux non institutionnels de confiance s'avèrent systématiquement plus efficaces pour réduire la stigmatisation que les campagnes d'information du public verticales descendantes.
- * Les parcours d'orientation doivent être formalisés. La coordination informelle et fragmentée que décrivent de nombreux répondant-es ne permet pas d'obtenir des résultats pérennes. Des protocoles structurés reliant les services de jeunesse, les établissements scolaires, les centres de santé et les services sociaux sont nécessaires pour combler les lacunes qui privent aujourd'hui de nombreux jeunes d'un soutien adapté.



5. PARTICIPATION DES JEUNES : ENGAGEMENT DES JEUNES DES QUARTIERS DÉFAVORISÉS

La participation des jeunes représente un pilier fondamental du cadre des politiques de jeunesse du Conseil de l'Europe et constitue le fondement de la *Recommandation Enter!*, qui considère la participation non seulement comme un droit en soi, mais aussi comme une condition préalable à l'exercice effectif des autres droits sociaux. Dans cette section, on entend par « participation significative » le fait d'associer activement les jeunes aux processus décisionnels qui ont une incidence sur leur vie, par opposition à une participation symbolique ou « tokéniste ».

5.1 Politiques et pratiques

Le cadre normatif

La *Recommandation Enter!* appelle les États membres à veiller à ce que les jeunes des quartiers défavorisés soient associés activement à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques qui les concernent, en particulier au niveau local. Cette approche fondée sur les droits s'inscrit dans le droit-fil du cadre plus large du Conseil de l'Europe, tel qu'exposé dans la nouvelle Charte européenne sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale, qui met l'accent sur la prise de décision partagée, la

cogestion et l'obligation de rendre des comptes. La participation des jeunes est aussi un principe ancré dans la Stratégie 2030 du secteur jeunesse et dans le système de cogestion associant les gouvernements et les organisations de jeunesse.

Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux souligne le fait que la participation inclusive renforce la cohésion sociale et la confiance dans les institutions démocratiques, en particulier dans les contextes marqués par des inégalités territoriales (Congrès, 2022). L'exclusion de la prise de décision est associée à un désengagement politique, à une confiance citoyenne fragilisée et à une vulnérabilité accrue à la marginalisation sociale – un constat qui confirme que la participation n'est pas un domaine politique isolé mais un facteur transversal qui favorise l'exercice de l'ensemble des droits sociaux.

Politique contre réalité

Même si un cadre normatif est en place, les données factuelles montrent que les jeunes des quartiers défavorisés restent sous-représentés dans les structures officielles de participation. Une étude sur la participation des jeunes aux processus décisionnels politiques et locaux montre que les jeunes marginalisés se heurtent à des obstacles spécifiques (temps limité, manque de soutien familial, hostilité institutionnelle et contraintes logistiques), qui nécessitent la mise en place de méthodes d'animation sur mesure et de pratiques de participation adaptatives, plutôt que des formats de consultation standardisés (Ferreira *et al.*, 2020).

D'après les conclusions tirées des approches participatives interactives en matière d'urbanisme, pour que la participation ait une portée transformatrice, il est nécessaire de prendre conscience des réalités de la vie quotidienne des jeunes et de co-crée des espaces où leurs points de vue façonnent les résultats et ne se limitent pas uniquement à les éclairer (Hietajärvi *et al.*, 2024). Les études sur la participation locale mettent en lumière le rôle que jouent les travailleurs et travailleuses de jeunesse pour faciliter le dialogue entre les jeunes et les institutions publiques (Casanova et Blasco, 2024).

5.2 Conclusions relatives à la mise en œuvre

5.2.1 Portée de l'action

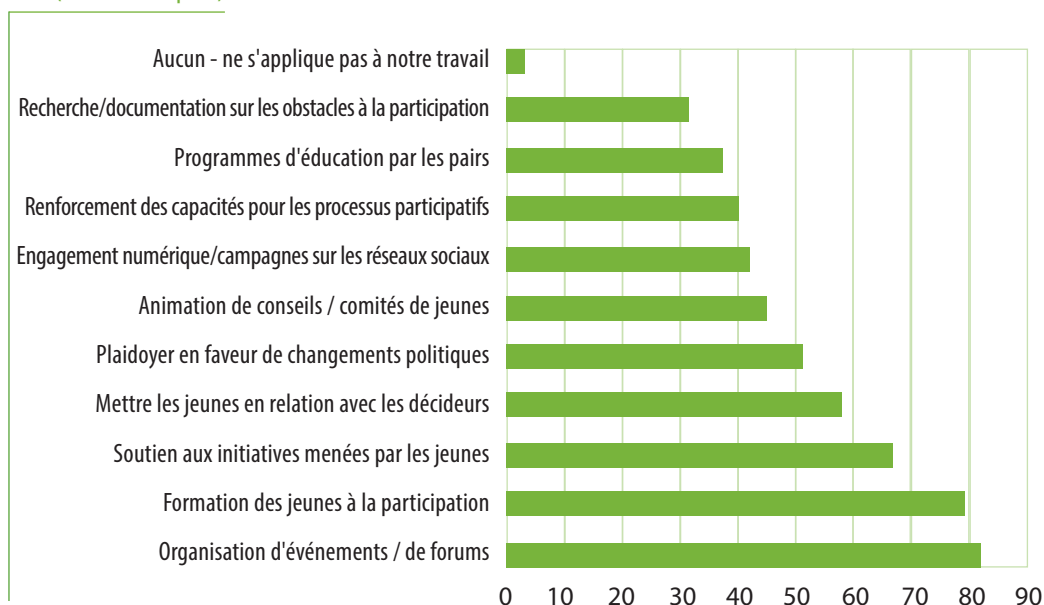
La participation des jeunes est le domaine dans lequel la société civile est la plus active et celui dans lequel l'investissement institutionnel est le plus partagé : une minorité engagée d'autorités publiques font état d'un fort engagement à l'égard de cette question tandis qu'une part importante des répondant-es se situent aux niveaux les plus bas.

Niveau d'engagement – Participation des jeunes (dans les deux enquêtes)	Répondant-es
OSC aux niveaux 4–5 (dans une large mesure/totalement)	66,7%
Autorités publiques aux niveaux 1–2 (pas du tout/dans une mesure limitée)	29,0%
Autorités publiques aux niveaux 4–5 (dans une large mesure/totalement)	18,9%
Autorités publiques : pas du tout (niveau 1)	41,9%
OSC aux niveaux 1–2 (pas du tout/dans une mesure limitée)	22,2%

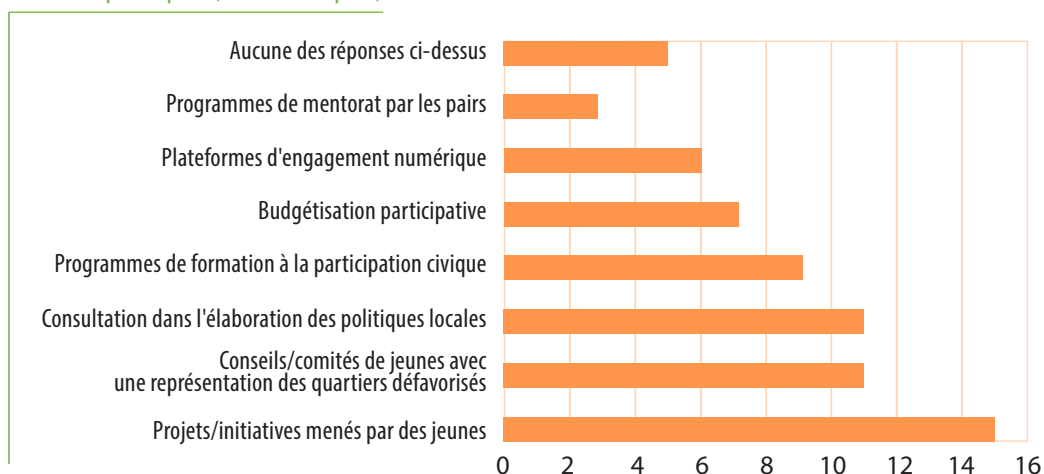
L'écart entre l'engagement des organisations de la société civile et celui des autorités publiques (66,7 % contre 29,0 % indiquant un niveau 4 ou 5) confirme que la société civile reste le principal moteur des possibilités de participation significative pour les jeunes des quartiers défavorisés, tandis que les structures institutionnelles restent en retrait. Les 22,2 % d'autorités publiques qui déclarent n'impliquer aucunement les jeunes des quartiers défavorisés dans les processus décisionnels vont à l'encontre de la *Recommandation Enter!* qui préconise une participation systématique.

5.2.2 Mécanismes de participation en place

OSC (choix multiples)



Autorités publiques (choix multiples)



Parmi les autorités publiques, les projets/initiatives menés par des jeunes sont la mesure de participation la plus fréquente (55,6 %), devant les conseils/comités de jeunes avec une représentation des quartiers défavorisés (40,7 %) et la consultation dans l'élaboration des politiques locales (40,7 %), tandis que la budgétisation participative est une mesure citée par 25,9 % des répondant-es, un taux relativement élevé compte tenu du fait que ce dispositif correspond au transfert le plus significatif de pouvoir décisionnel aux jeunes. Ces chiffres traduisent une échelle de participation qui correspond directement au niveau de transfert d'autorité en jeu : plus les mécanismes proposés s'éloignent d'une participation purement symbolique pour tendre vers un véritable partage du pouvoir décisionnel, plus leur fréquence décroît de

manière systématique. Les projets portés par des jeunes et la consultation des jeunes, qui peuvent être réalisés sans céder une grande marge de pouvoir décisionnel, sont les mesures les plus fréquemment adoptées. À l'inverse, la budgétisation participative qui, par définition, implique de transférer aux jeunes la prise de décisions concrètes relatives à l'allocation des ressources, demeure la pratique la moins répandue.

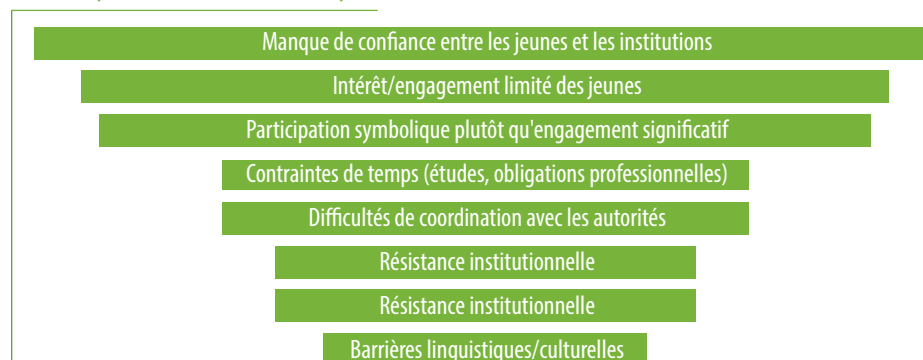
Cette répartition progressive n'est pas fortuite, mais traduit une réelle réticence des institutions à céder leur pouvoir décisionnel, comme en témoignent les 22,2 % des autorités publiques qui ont explicitement cité la résistance institutionnelle comme l'un des obstacles à la participation des jeunes des quartiers défavorisés. Les notions de projets menés par les jeunes et de consultation laissent toutefois planer une certaine ambiguïté qui se révèle analytiquement significative : les projets menés par les jeunes peuvent en effet aller d'une véritable conception conjointe à une mise en œuvre contrôlée par les adultes, tandis que la consultation peut prendre la forme d'un dialogue concret qui façonne les résultats ou celle d'un engagement de façade sans aucun impact réel.

5.2.3 Rôles des parties prenantes

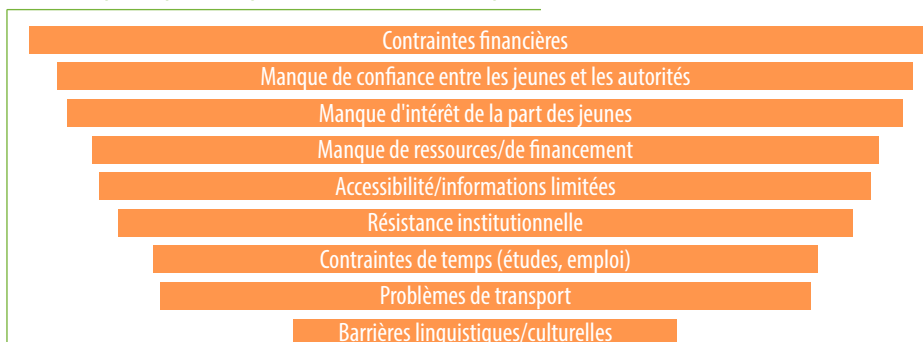
Les organisations de jeunesse jouent un rôle clé dans la promotion d'une participation significative : elles mettent à disposition des espaces sécurisés, offrent des possibilités de renforcement des capacités et assurent la médiation entre les jeunes et les autorités publiques, notamment pour celles et ceux qui se heurtent à des obstacles entravant leur engagement. Les initiatives menées par des jeunes sont systématiquement considérées comme les mesures les plus efficaces pour favoriser la confiance, le leadership et un engagement durable. Le renforcement des capacités pour les jeunes et pour les responsables publics est identifié comme un facteur essentiel qui faciliterait la participation : formation aux méthodes participatives, partage du pouvoir décisionnel et facilitation inclusive sont nécessaires pour passer d'une démarche de consultation à une véritable co-création.

5.3 Difficultés et obstacles

OSC - Répondant-es (choix multiple)



Autorités publiques - Répondant-es (choix multiples)



Le manque de confiance entre les jeunes et les institutions publiques est l'obstacle qui ressort le plus nettement de l'ensemble de l'étude ; il est cité par 50,9 % des organisations de la société civile et par 48,1 % des autorités publiques. Cette convergence observée entre les deux enquêtes et le constat autocritique au sein même de la communauté des pouvoirs publics confirment qu'il s'agit du problème le plus unanimement reconnu et le plus difficile à traiter sur le plan structurel.

Le fait que 46,4 % des organisations de la société civile signalent un « intérêt/engagement limité des jeunes » et que 40,7 % des autorités publiques rapportent un « manque d'intérêt de la part des jeunes » doit être interprété avec un regard critique. Les données qualitatives recueillies dans le cadre des deux enquêtes laissent fortement entendre que cette situation relève plus de la désillusion que de l'apathie : les jeunes restent en retrait lorsqu'elles et ils ont le sentiment que leur participation n'aboutit à aucun changement concret. Comme le fait observer l'un-e des répondant-es, le défi consiste à « *faire en sorte que les jeunes restent motivés et engagés, en particulier après la mise en œuvre du projet* », ce qui met en évidence des lacunes dans le suivi plutôt qu'un désengagement fondamental des jeunes.

42,7 % des organisations de la société civile pointent la « participation symbolique » comme un obstacle, un chiffre particulièrement significatif. Il confirme que les lacunes structurelles ne résident pas tant dans l'absence de cadres de participation que dans leur qualité et dans l'absence de véritable transfert du pouvoir décisionnel. Plusieurs témoignages qualitatifs issus de contextes politiquement difficiles décrivent des mesures gouvernementales qui entravent activement la participation des jeunes, notamment le recours à la force pour réprimer des manifestations étudiantes ou encore l'adoption d'une législation restrictive ciblant les ONG.

Si l'on examine les mécanismes de participation en regard des obstacles à la participation, une observation intéressante se dégage : le fait que 39,4 % des organisations de la société civile (41 sur 104) considèrent que la participation symbolique constitue un obstacle systémique laisse entendre que les structures officielles échouent souvent à garantir un véritable partage du pouvoir décisionnel, ce qui crée un « piège de la participation », dans lequel l'existence de mécanismes de participation donne l'impression que l'avis des jeunes est valorisé alors que l'absence de véritable pouvoir décisionnel démontre le contraire. L'analyse de cette observation à la lumière des données relatives aux obstacles et notamment du fait que le manque de confiance entre les jeunes et les autorités est le principal défi identifié tant par les autorités publiques (48,1 %) que par les organisations de la société civile (50,9 %) fait apparaître un diagnostic éclairant : le désengagement apparent des jeunes, évoqué par 40,7 % des autorités publiques et par 46,4 % des organisations de la société civile, n'est pas le signe d'une apathie mais traduit plutôt une désillusion compréhensible face à des processus qui n'exercent aucun impact concret sur les décisions qui influencent leur vie. Ce phénomène crée un cercle vicieux dans lequel la participation symbolique conduit au désengagement, que les autorités interprètent alors comme un manque d'intérêt, ce qui justifie la concentration durable du pouvoir décisionnel dans des processus contrôlés par les adultes.

« La participation symbolique (ou tokénisme) est le plus gros défi. Les jeunes entendent parler des obstacles et problèmes qu'elles et ils rencontrent, mais les décideurs et décideuses ne sont pas tenus d'agir. »

Un-e représentant-e d'une organisation de la société civile

« Il n’a pas été facile de concilier les différents rôles, mais en fin de compte, cette initiative a suscité un véritable engouement chez les jeunes. Ce n’est qu’un exemple modeste mais significatif de ce qui se passe lorsqu’on laisse aux jeunes la possibilité d’exprimer leurs idées et leurs besoins. »

Un-e représentant-e des autorités publiques

5.4 Pratiques prometteuses

Conseils municipaux des jeunes obligatoires – Grèce (Réforme législative)

À l’issue d’un effort de plaidoyer de longue haleine des organisations de jeunesse locales, du Conseil national des jeunes (ESYN) et d’autres acteurs locaux, la Grèce est en passe de promulguer une loi imposant à toutes les communes de plus de 2 000 habitants de créer des conseils de jeunes. À compter de mars 2026, la participation des jeunes sera pour la première fois institutionnalisée au niveau local dans l’ensemble du pays, ce qui montre comment le plaidoyer stratégique peut donner lieu à l’adoption d’une réforme législative durable, conforme à l’appel de la *Recommandation Enter!* visant la mise en place de mécanismes structurels de participation.



Budgétisation participative pour les jeunes défavorisés – Communes slovaques

Plusieurs communes slovaques ont mis en œuvre des budgets participatifs pour les jeunes, qui confèrent aux jeunes des quartiers défavorisés un véritable pouvoir décisionnel sur une partie du budget municipal. Le succès de cette initiative tient au fait qu’elle permet d’exercer une véritable influence, qu’elle favorise le développement de compétences civiques et qu’elle renforce l’engagement au sein de la collectivité. Dans le cadre de cette étude, il s’agit de l’exemple le plus parlant d’une participation qui va au-delà de la simple consultation et permet une véritable codécision, telle qu’envisagée dans la *Recommandation Enter!*.



Comités consultatifs de jeunes dans les ministères – République slovaque (niveau national)

Un projet élaboré par le ministère de la Jeunesse en coopération avec l’agence nationale Erasmus+ et le Conseil national de la jeunesse soutient la mise en place de comités consultatifs de jeunes dans plusieurs ministères et organismes publics. L’initiative apporte un savoir-faire en matière d’établissement de comités consultatifs, de sélection des membres garantissant la diversité, ainsi que dans l’accompagnement et l’orientation visant à intégrer les contributions des jeunes dans l’élaboration des politiques : un modèle d’intégration systémique et pangouvernementale de la participation des jeunes.



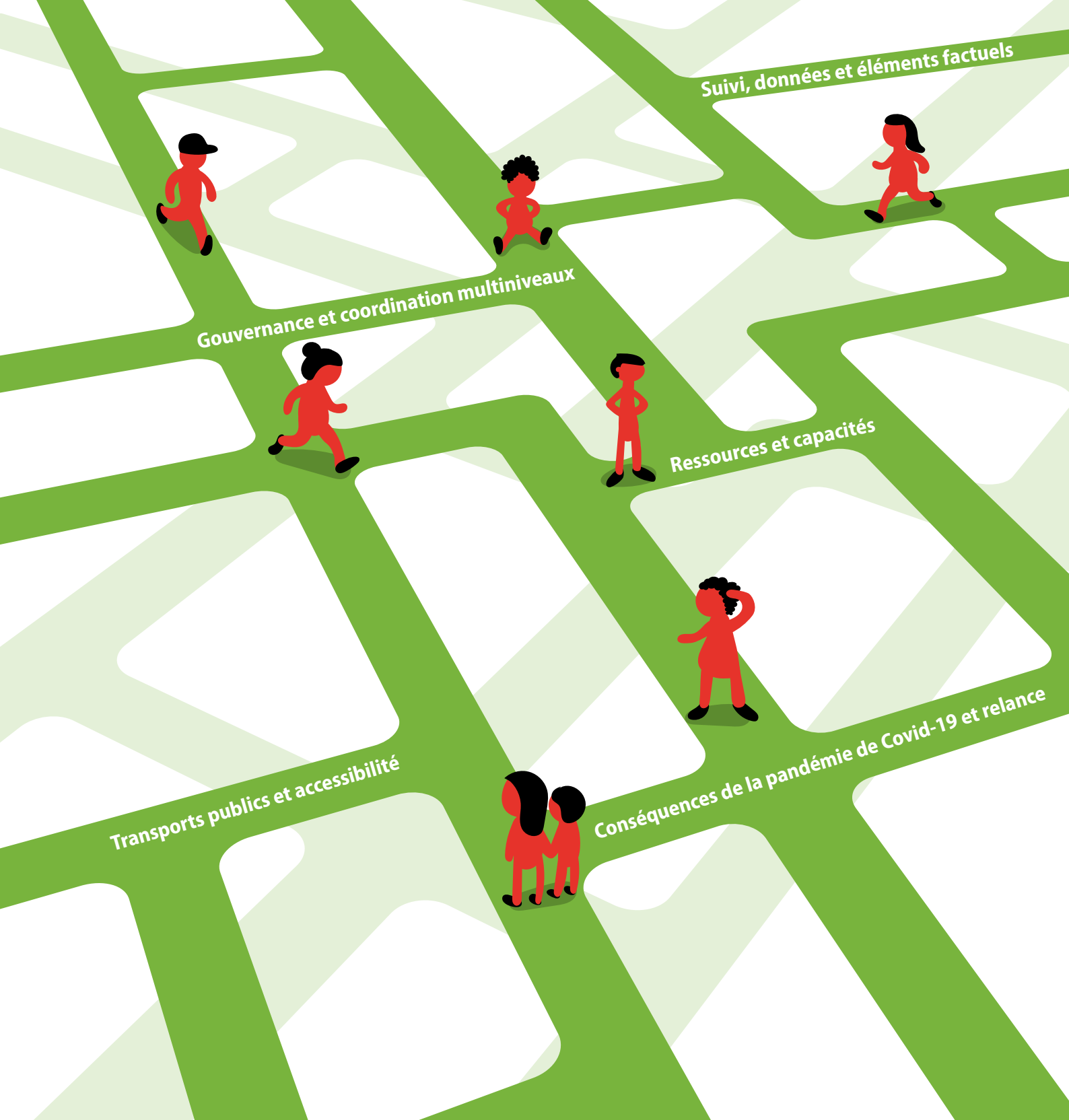
De jeunes sans-abri associés à la conception des politiques – Flandres, Belgique

Une organisation œuvrant auprès de jeunes sans-abri a élaboré un mécanisme systématique permettant de prendre en compte leurs points de vue dans l'élaboration des politiques. Au terme d'un plaidoyer sans relâche fondé sur des données factuelles, elle a contribué à l'inclusion des « jeunes sans-abri » parmi les groupes cibles reconnus dans le nouveau plan d'action flamand pour l'enfance et la jeunesse, ce qui montre qu'un engagement des organisations de la société civile fondé sur les droits et axé sur les relations peut, au fil du temps, amener à une évolution des cadres institutionnels.



5.5 Enseignements tirés et implications

- * La participation doit être concrète, pas seulement symbolique. Il convient de prendre des mesures pour se prémunir d'une participation symbolique, à savoir notamment des obligations en matière de retour d'information, des mécanismes de codécision et un suivi de l'impact de la participation, afin de garantir que les cadres de participation tiennent leur promesse.
- * La confiance ne se crée que lorsque les annonces sont suivies d'effets. Le facteur qui explique le plus souvent le désengagement des jeunes est le sentiment que leurs contributions ne débouchent pas sur des changements. Pour que la participation ait une portée significative, il importe de veiller à ce que les effets qui en découlent soient clairement identifiables et à ce que l'exploitation qui est faite des différentes contributions donne lieu à une communication transparente.
- * L'accessibilité est une notion multidimensionnelle dont les modalités doivent être mûrement réfléchies dès la phase de conception. Le transport, la langue, les contraintes de temps et l'accès numérique sont autant d'obstacles que les formes classiques de participation peinent à surmonter. Une conception inclusive n'est pas un complément, mais constitue au contraire une condition préalable à une participation effective.
- * Les travailleurs et travailleuses de jeunesse et les organisations de la société civile sont des intermédiaires irremplaçables. Leur capacité à instaurer des liens de confiance, à favoriser la prise de parole et à combler les lacunes institutionnelles doit être reconnue officiellement comme un élément central de l'infrastructure de participation et il convient de les doter des ressources appropriées en conséquence.



6. QUESTIONS TRANSVERSALES ET PROBLÈMES SYSTÉMIQUES

Un ensemble de problèmes systémiques transversaux, non spécifiques à un secteur particulier mais qui influent sur la mise en œuvre des trois piliers analysés, sous-tend les conclusions de cet examen. Cette section compile les données factuelles relatives à ces déterminants structurels, qui expliquent aussi bien les avancées réalisées que les obstacles persistants.

6.1 Connaissance et appropriation de la *Recommandation Enter!*

Le constat transversal majeur demeure le manque de visibilité de la *Recommandation Enter!* parmi les acteurs qui sont précisément en charge de sa mise en œuvre.

6.1.1 Résultats des enquêtes

Connaissance de la <i>recommandation Enter!</i>	OSC	Autorités publiques
Je ne la connais pas	43.2%	25.8%
J'en ai entendu parler, mais je ne connais pas les détails/Non, mais notre travail est conforme à ses principes	29.7%	29%
Assez familier/familière/Oui, occasionnellement	18.9%	9.7%
Oui, très bien/Oui, régulièrement	8.1%	35.5%
La Recommandation est utilisée activement dans le cadre des activités menées	18.9%	S/O

Au total, 55,6 % des autorités publiques et 73,5 % des organisations de la société civile ne connaissent pas véritablement la *Recommandation* (leurs réponses se situent en dessous des niveaux « Assez familier.e » et « Oui, occasionnellement »). Ce résultat est particulièrement frappant étant donné que les deux enquêtes ciblaient des organisations et des autorités publiques dont le travail s'inscrit directement dans le champ d'application du texte. Le fait que 29,7 % des organisations de la société civile indiquent mettre en œuvre des mesures similaires sans faire explicitement référence à la *Recommandation Enter!* met en lumière une tendance à un alignement implicite avec les dispositions qu'elle prévoit, qui constitue une opportunité manquée de renforcer la cohérence mais reflète aussi la pertinence de fond de la *Recommandation*, au-delà de sa visibilité officielle.

Le problème de diffusion de la *Recommandation* est accentué par l'absence de documents de synthèse accessibles dans plusieurs langues, d'obligation formelle de suivi et d'établissement de rapports qui favoriserait une interaction régulière avec cet instrument et de son intégration limitée dans les cadres politiques connexes en dehors du secteur de la jeunesse.

6.1.2 Résultats qualitatifs relatifs à l'image, à la visibilité et à la reconnaissance de la *Recommandation Enter!*

La visibilité limitée de la *Recommandation Enter!* est apparue comme une préoccupation récurrente tout au long de cet examen, comme cela a été signalé dans les différentes sections de ce rapport. Lors des entretiens semi-structurés menés auprès d'expert-es et d'acteurs du secteur, ce problème de visibilité a été décrit comme un obstacle majeur à l'efficacité et à la portée de la recommandation. Un nombre important de répondant-es, y compris des personnes qui participent directement à des activités du Conseil de l'Europe ou qui travaillent en étroite collaboration avec l'organisation, ont reconnu n'avoir qu'une connaissance superficielle de la *Recommandation Enter!*, et ont eu du mal à en expliquer précisément l'objet ou la pertinence, même lorsque leurs propres domaines d'activités étaient en étroite adéquation avec les thématiques abordés dans le texte. De nombreux facteurs contribuent à ce problème. Comme l'a fait observer un-e responsable politique, « *pour favoriser la visibilité d'une recommandation et en optimiser l'efficacité, il serait judicieux que son titre soit rédigé dans le langage politique* ». Et un-e ancien-ne militant-e qui travaille désormais pour une institution

publique au service de la jeunesse a précisé cette idée : « le terme « Enter! » manque de clarté : il soulève des questions telles que “Dans quoi faut-il entrer” et “Où faut-il entrer” sans pour autant apporter de réponses immédiates ».

Comme l’ont souligné les personnes interrogées, à cette ambiguïté s’ajoute un sous-titre relativement long et difficile à retenir.

Celles et ceux qui sont investis dans le programme Enter! depuis sa création savent qu’il s’agissait à l’origine du nom d’un programme visant à donner aux travailleurs et travailleuses de jeunesse dans toute l’Europe les moyens de se mobiliser auprès des jeunes de leurs quartiers défavorisés afin de promouvoir leurs droits sociaux. Ce programme s’inscrivait dans le cadre d’une formation de longue durée, lancée au printemps 2008, qui incluait un séminaire organisé au Centre européen de la Jeunesse à Strasbourg. L’équipe pédagogique de l’époque avait opté pour un titre de programme qui se voulait simple, facile à mémoriser, moderne et « numérique » (pour son époque, tout au moins) faisant référence au symbole du clavier utilisé à la fin de chaque phrase tapée. Ce titre évoquait des notions telles que l’inclusion, l’inclusivité, l’implication ou encore la participation : quelques-uns des principes fondamentaux auxquels renvoie le terme Enter!. Près de deux décennies plus tard, le titre « Enter! » est jugé trop générique par un grand nombre de personnes interrogées.

En outre, la portée thématique très large de cette recommandation donne lieu à des interprétations divergentes parmi les parties prenantes. La *Recommandation Enter!* est perçue différemment selon les personnes interrogées : certaines l’associent principalement à la reconnaissance et à la promotion du travail de jeunesse tandis que d’autres la voient plutôt comme une recommandation portant sur la participation politique démocratique des jeunes. Rares sont celles et ceux qui ont conscience du fait que la *Recommandation Enter!* traite également de la question du logement et plus rares encore sont celles et ceux qui font le lien avec la santé mentale et le bien-être. Ce flou conceptuel quant à l’identité fondamentale de la recommandation entraîne des répercussions non seulement sur sa visibilité mais aussi sur son application concrète.

Plusieurs personnes interrogées ont laissé entendre qu’une révision en profondeur de la recommandation pourrait être nécessaire afin d’adopter une approche plus ciblée et un titre pertinent sur le plan politique qui traduise clairement l’objet de la recommandation et trouve un écho aussi bien auprès des responsables politiques que des praticiennes et praticiens sur le terrain.

6.2 Gouvernance et coordination multiniveaux

Le manque de coordination se classe parmi les trois principaux problèmes rencontrés dans chaque domaine thématique, tant pour les autorités publiques que pour les organisations de la société civile. L’architecture structurelle des mesures politiques prises pour lutter contre l’exclusion des jeunes est fragmentée entre les différents niveaux de gouvernance (national, régional, local) et les différents secteurs (santé, logement, éducation, services sociaux, politique de jeunesse), ce qui crée des conditions dans lesquelles les acteurs pris individuellement ne sont pas en mesure d’apporter un soutien intégré quel que soit leur propre niveau d’engagement ou leurs capacités.

Les relations entre les organisations de la société civile et les autorités publiques, si elles sont en règle générale productives, restent principalement épisodiques et axées sur des projets spécifiques plutôt que structurelles et pérennes. Parmi les autorités publiques, 47,3 % indiquent que leurs liens avec la société civile se limitent à une « collaboration occasionnelle sur des projets spécifiques », alors que seulement 21,8 % évoquent un partenariat solide impliquant une collaboration régulière. Cette situation est structurellement incompatible avec le modèle de relations durables nécessaire pour apporter une aide aux jeunes des quartiers défavorisés dans les trois domaines thématiques examinés.

Plusieurs répondant-es décrivent les bonnes pratiques émergentes en matière de coordination interinstitutionnelle, telles que l'utilisation des centres de travail social comme pôles de coordination, les projets favorisant la participation des jeunes au sein des collectivités en associant les organisations de la société civile et les responsables au niveau local ou encore les comités consultatifs interministériels de jeunes, qui montrent le potentiel des mécanismes de coordination formalisés pour obtenir des résultats intégrés.

6.3 Ressources et capacités

Le manque de ressources est l'obstacle structurel le plus fréquemment cité dans tous les domaines thématiques et par les répondant-es aux deux enquêtes. Un financement supplémentaire et durable constitue le besoin le plus important pour 69,1 % des organisations de la société civile et pour 48,1% des autorités publiques. Le fait que le financement, le soutien politique et la formation du personnel arrivent tous trois en tête de liste des besoins identifiés (mentionnés chacun par 48,1 % des répondant-es) est significatif pour l'analyse : cela confirme que les ressources financières, la volonté politique et les capacités humaines constituent toutes des contraintes simultanées et qu'il est peu probable d'obtenir un changement à l'échelle systémique en ne s'attaquant qu'à l'une d'elles isolément.

Des représentant-es de plusieurs pays estiment que le financement à court terme basé sur des projets est structurellement incompatible avec l'instauration d'une relation durable nécessaire à une mise en œuvre effective de la recommandation. Un financement pluriannuel des programmes, des budgets prévisibles et une charge administrative réduite figurent systématiquement parmi les facteurs facilitateurs identifiés au niveau systémique.

6.4 Suivi, données et éléments factuels

Il existe un manque important de données factuelles qui entrave à la fois l'élaboration des politiques et la responsabilité dans leur mise en œuvre. Le manque de données et de systèmes de suivi est considéré comme un obstacle aux mesures en faveur du logement par 18,5 % des autorités publiques. Par ailleurs, les données systématiques sur les situations des jeunes en matière de droits sociaux au niveau local, qui constituent un prérequis à toute politique effective, font souvent défaut.

En 2020, le Conseil mixte sur la jeunesse a recommandé, dans ses conclusions, la mise en place d'indicateurs simples et efficaces pour faciliter le suivi des progrès. Ce second examen montre que cette recommandation a été mise en œuvre partiellement, mais de manière inégale : certains États membres ont élaboré des plans d'action nationaux assortis de cadres de suivi ; ces cadres sont toutefois l'exception plutôt que la règle. En l'absence de données harmonisées et comparables entre les États membres, la capacité de cet examen à réaliser une évaluation systématique des progrès est limitée et il est difficile d'exiger des gouvernements qu'ils rendent compte de leurs obligations.

6.5 Transports publics et accessibilité

Les difficultés de transport, bien qu'elles ne soient pas l'objet principal de cet examen, apparaissent dans les populations des deux enquêtes comme un obstacle récurrent à la participation des jeunes : 30,9 % des organisations de la société civile et 12,9 % des autorités publiques font en effet mention des problèmes de transport et d'accessibilité. Les données qualitatives font le lien entre les problèmes de transport et l'incapacité à accéder aux services d'aide au logement, aux consultations de santé mentale et aux structures de participation. Le Conseil mixte sur la jeunesse avait conclu en 2020 que l'accès aux transports publics restait une priorité pertinente : dans de nombreux quartiers défavorisés, le manque de connectivité physique aux services et aux opportunités est tout aussi problématique que leur disponibilité insuffisante.

6.6 Conséquences de la pandémie de Covid-19 et relance

La pandémie de Covid-19 a laissé une empreinte durable dans les trois domaines thématiques examinés. Dans le domaine du logement, les perturbations économiques liées à la pandémie ont accéléré l'instabilité en matière de logement et le nombre de jeunes qui sont retournés vivre chez leurs parents a considérablement augmenté dans plusieurs États membres. Dans le domaine de la santé mentale, la pandémie a créé de nouvelles sources d'anxiété, de dépression et d'isolement social que les services n'étaient pas, et ne sont toujours pas, en capacité d'absorber. Dans le domaine de la participation des jeunes, les confinements et les mesures de distanciation sociale ont perturbé le fonctionnement des structures de participation, fait progresser les modalités de participation en ligne (avec des résultats mitigés s'agissant de l'inclusion des personnes les plus marginalisées) et érodé encore davantage la confiance dans les institutions.

La pandémie a également créé des opportunités : le déploiement des outils de participation numérique s'est accéléré, de nouveaux modèles de services mobiles et de proximité ont vu le jour et une prise de conscience massive des inégalités au sein du public a ouvert la voie, au niveau politique, à des investissements dans les dispositifs au service des jeunes. Le défi est maintenant de consolider les innovations adaptatives déployées pendant la pandémie et de traiter en parallèle les cicatrices profondes qu'elle a laissées chez les jeunes des quartiers défavorisés.

7. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

7.1 Évaluation globale

7.1.1 Principales conclusions et messages clés

Ce deuxième examen montre que la mise en œuvre de la recommandation s'est étendue et approfondie dans plusieurs États membres depuis 2019 et fait ressortir un engagement accru des autorités locales, une prise de conscience croissante des vulnérabilités spécifiques aux jeunes dans les politiques en matière de logement, de santé mentale et de participation et le développement d'un écosystème de pratiques innovantes au sein de la société civile. Les données factuelles collectées dans le cadre de cet examen, complétées par les recherches documentaires et les consultations d'expert-es, révèlent que le cadre normatif de la recommandation est de plus en plus intégré dans la pratique dans l'ensemble de l'Europe, même si la connaissance de l'instrument en lui-même reste limitée. Cet alignement implicite est un signe à la fois encourageant, car il confirme la pertinence sur le fond des principes énoncés dans la recommandation au regard des difficultés concrètes rencontrées par les praticiennes et praticiens et par les responsables politiques. L'examen est également révélateur, car il met en lumière des possibilités inexploitées en matière de cohérence, d'apprentissage mutuel et de responsabilité politique qui pourraient être saisies en renforçant la visibilité et en favorisant l'intégration du cadre Enter!.

Parallèlement, l'examen met en évidence d'importantes possibilités de renforcement de la mise en œuvre dans les trois domaines thématiques.

C'est le logement qui pose le problème systémique le plus complexe : les dynamiques du marché et les contraintes liées à l'offre s'exercent en effet à des échelles telles qu'aucun niveau de gouvernance pris isolément n'aurait la capacité d'y faire face, ce qui met en lumière la nécessité d'une coordination multiniveaux renforcée et d'investissements publics soutenus, des mesures auxquelles plusieurs États membres ont commencé à accorder la priorité.

Le domaine de la santé mentale est celui qui bénéficie de la plus forte mobilisation de la société civile, puisque les organisations de jeunesse mènent des interventions de prévention, de soutien par les pairs et de proximité au sein des collectivités que les systèmes de santé officiels sont moins à même de mettre en place. L'enjeu réside ici dans la formalisation de la complémentarité entre ces initiatives non cliniques et les services cliniques en mettant en place des parcours d'orientation structurés et un suivi conjoint des résultats, qui pourraient s'inspirer des modèles prometteurs déjà en place au Portugal, en Italie et dans plusieurs autres États membres.

La participation des jeunes est le domaine le plus avancé sur le plan normatif, dans lequel de solides cadres politiques et législatifs sont en place, mais la qualité de la mise en œuvre reste très variable. La difficulté ne réside pas tant dans l'absence de structures que dans la nécessité de veiller à ce que ces structures permettent aux participant-es d'exercer une influence réelle et que leur contribution ne reste pas purement symbolique. Il est possible de tendre vers cet objectif en adoptant par exemple des mécanismes de budgétisation participative ou des dispositions législatives relatives aux conseils de jeunes, comme ceux mis en place en Slovaquie, en Finlande, en Flandres, en Norvège et, plus récemment en Grèce, à condition que ces mesures s'accompagnent d'un engagement politique et de ressources suffisantes.

Trois facteurs transversaux essentiels pour accélérer les progrès dans la mise en œuvre se dégagent. Premièrement, la visibilité de la *Recommandation Enter!* doit être renforcée parmi les acteurs en première ligne, telles que les autorités locales, les travailleurs et travailleuses de jeunesse ou les prestataires de services, dont les décisions

quotidiennes influent sur l'accès des jeunes aux droits sociaux. Cela passe par des supports de diffusion accessibles, par l'intégration dans les cadres de suivi existants et par une référence explicite à la *Recommandation Enter!* dans les lignes directrices sur le financement et les accords de partenariat. Deuxièmement, il convient de transformer les mécanismes de coordination reliant les politiques de jeunesse avec les services du logement, les services de santé et les services sociaux afin de passer d'une collaboration épisodique fondée sur des projets ponctuels à des partenariats formalisés et durables qui prévoient des parcours d'orientation clairs et une responsabilité partagée quant aux résultats, en prenant exemple sur les modèles interinstitutionnels qui portent leurs fruits décrits dans cet examen. Troisièmement, une transition entre le financement de cycles de projets à court terme et le financement de programmes pluriannuels permettrait de mettre en place l'engagement durable fondé sur des relations de confiance nécessaire pour accompagner efficacement les jeunes des quartiers défavorisés. Il s'agit d'un changement que plusieurs États membres ont commencé à mettre en œuvre dans leurs cadres nationaux de politiques de jeunesse et qui est désormais solidement étayé par des données factuelles.

Les pratiques prometteuses documentées tout au long de cet examen montrent que, lorsque la volonté politique, les ressources adéquates et la coordination systémiques sont réunies, la vision portée par la *Recommandation Enter!* devient non seulement accessible mais se réalise déjà concrètement. Le travail qu'il reste à accomplir ne consiste pas à redéfinir le cadre mais à veiller à ce que les connaissances, les outils et l'engagement dont font preuve les principaux acteurs de la mise en œuvre deviennent la norme plutôt que l'exception, créant ainsi les conditions pour que tous les jeunes des quartiers défavorisés des États membres du Conseil de l'Europe puissent accéder à leurs droits sociaux, non pas comme une aspiration mais comme une réalité.

7.1.1 Progrès observés depuis le premier examen

L'évolution du contexte dans lequel s'inscrit la mise en œuvre depuis le premier examen de 2019 permet de confirmer les priorités identifiées dans les conclusions établies par le Comité mixte sur la jeunesse en 2020 et montre comment les chocs externes ont redéfini les problèmes auxquels se heurtent les jeunes des quartiers défavorisés.

La crise du logement, déjà prononcée en 2019, s'est considérablement aggravée dans le sillage de la pandémie de Covid-19 et de la hausse du coût de la vie qui en a découlé : les prix réels des logements ont continué à progresser plus rapidement que les revenus et l'âge moyen auquel les jeunes quittent le domicile parental n'a cessé de reculer dans les États membres.

La santé mentale, qui dans les conclusions du premier examen était identifiée comme un domaine nécessitant une attention bien plus soutenue, a gagné une visibilité et une urgence inédites sur le plan politique. Cette évolution s'explique par l'augmentation de l'anxiété et de la dépression chez les jeunes, liées au changement climatique et à la pandémie, ainsi que par la prise de conscience croissante, tant au sein de la société civile que des autorités publiques, du fait que le bien-être psychosocial est indissociable de la capacité des jeunes à accéder à leurs droits sociaux.

Les structures de participation des jeunes se sont multipliées depuis 2019 : plusieurs États membres ont adopté des cadres législatifs imposant l'obligation de mettre en place des conseils de jeunes au niveau local. Pourtant, le problème de la qualité demeure : le fait que 42,7 % des organisations de la société civile représentées dans cet examen rapportent que la participation symbolique constitue un obstacle systémique laisse penser que le déploiement de structures formelles ne s'est pas traduit par un véritable transfert du pouvoir décisionnel.

L'accent stratégique mis dans la feuille de route de 2023 sur le soutien aux autorités locales commence à porter ses fruits, comme en témoignent les pratiques prometteuses

recensées dans cet examen dans plusieurs communes dans des contextes nationaux variés, même si la mise en œuvre reste inégale et dépend toujours de l'engagement politique au niveau local. Fait peut-être plus important encore, la *Recommandation Enter!* — si elle est aujourd'hui mieux connue parmi les acteurs nationaux et les membres des réseaux du Conseil de l'Europe — reste largement méconnue des praticiennes et des praticiens et des agents publics en première ligne dont les décisions quotidiennes influent le plus directement sur l'accès des jeunes aux droits sociaux, ce qui suggère que le problème de visibilité identifié en 2019 demeure un obstacle majeur à une mise en œuvre harmonieuse et fondée sur les droits de la *Recommandation*.

7.2 Recommandations visant à renforcer la mise en œuvre

7.2.1 Recommandations transversales

Recommandation 1 – Visibilité et intégration : élaborer des supports d'information multilingues, accessibles et concis sur la *Recommandation* à l'intention des autorités locales et régionales et des organisations de jeunesse. Intégrer la *Recommandation* comme un cadre de référence dans les pages de ressources connexes du Fonds européen pour la jeunesse, les modèles de rapport du Comité directeur européen pour la jeunesse et les mécanismes d'évaluation par les pairs du Congrès.

Recommandation 2 – Gouvernance multiniveaux : rendre obligatoires des protocoles de coordination intersectoriels structurés au niveau local reliant la politique de jeunesse et les services du logement, les services de santé et les services sociaux, qui prévoient des parcours d'orientation clairs, une gestion conjointe des cas et un suivi partagé des résultats. Passer d'accords de partenariats fondés sur des projets à des accords de partenariats fondés sur des programmes.

Recommandation 3 – Financement durable : passer d'un financement basé sur des projets à court terme à un financement de programmes pluriannuels pour les organisations de la société civile et les autorités locales en charge de la mise en œuvre des mesures de la *Recommandation Enter!*. Définir des conditions de cofinancement qui encouragent les partenariats interinstitutionnels et allègent la charge administrative.

Recommandation 4 – Suivi et indicateurs : définir un ensemble harmonisé d'indicateurs simples et efficaces, comme prévu dans les conclusions formulées par le Conseil mixte sur la jeunesse en 2020, pour suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la *Recommandation Enter!* aux niveaux local, national et européen. Créer un mécanisme de suivi de la mise en œuvre de la *Recommandation Enter!* permettant la communication d'informations sur la base du volontariat et un apprentissage comparatif entre les États membres.

Recommandation 5 – La participation des jeunes, un principe transversal : associer les jeunes des quartiers défavorisés, en qualité de partenaires, au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre de la *Recommandation Enter!* au niveau local, en allant au-delà des rapports fournis directement par les autorités pour parvenir à une véritable démarche d'évaluation conjointe.

7.2.2 Recommandations thématiques : logement

Recommandation 6 – Mandat interministériel en matière de logement : reconnaître officiellement que le logement des jeunes est une responsabilité politique intersectorielle qui nécessite une coordination entre les ministères chargés de la jeunesse, les autorités chargées du logement, les services sociaux et l'urbanisme. Établir des groupes de travail interministériels sur le logement des jeunes au niveau national s'ils n'existent pas encore.

Recommandation 7 – Soutien prioritaire aux groupes en situation d'exclusion extrême : élaborer des programmes d'aide au logement ciblés, adaptés à l'âge, à destination des jeunes qui sortent du système de protection de l'enfance, des jeunes sans-abri, des jeunes migrant-es et réfugié-es et des jeunes en situation de handicap, qui s'inscrivent dans le cadre de l'initiative « Le logement d'abord pour les jeunes » (*Housing First for Youth*). La décentralisation des compétences en matière de logement ne saurait justifier l'inégalité d'accès pour ces groupes.

Recommandation 8 – Approches adaptées aux jeunes en matière de logement : investir dans la collecte de données au niveau local sur les besoins des jeunes en matière de logement, en lien avec les systèmes de gestion des dossiers utilisés par les services sociaux. Mettre en place des mécanismes d'action positive pour l'attribution des logements sociaux (tels que l'octroi de points préférentiels aux jeunes et aux jeunes couples des quartiers défavorisés) afin de remédier au problème de leur sous-représentation dans l'accès à ces logements.

7.2.3 Recommandations thématiques : santé mentale

Recommandation 9 – Services accessibles, adaptés aux jeunes : rendre obligatoires des protocoles de coordination structurés entre les services en charge de la politique de jeunesse, les ministères de la Santé et les services sociaux, prévoyant des parcours d'orientation formalisés et des modalités de soutien provisoires (pouvant prendre la forme d'un soutien par les pairs et d'espaces sécurisés mis en place par les organisations de la société civile, par exemple) en tant qu'éléments reconnus de la lutte contre les problèmes de santé mentale au niveau systémique.

Recommandation 10 – Prévention et intervention précoce : investir dans des programmes de prévention pluriannuels, au sein des collectivités, en liaison avec les établissements scolaires, qui associent l'éducation à la santé mentale, le renforcement de la résilience et le soutien psychosocial. Reconnaître la complémentarité des compétences non cliniques de la société civile et de la prise en charge dans les services de santé officiels, et les doter des ressources nécessaires.

Recommandation 11 – Réduction de la stigmatisation et capacités du personnel : investir dans la formation des travailleurs et travailleuses de jeunesse ainsi que du personnel des services sociaux en première ligne sur les premiers secours en santé mentale et les compétences en matière de soutien psychosocial. Financer des campagnes de lutte contre la stigmatisation conçue par des jeunes et déployées par le biais de canaux non institutionnels jugés fiables par la population.

7.2.4 Recommandations thématiques : participation des jeunes

Recommandation 12 – Mécanismes de participation significative : introduire dans les cadres législatifs nationaux des normes minimales contraignantes en faveur d'une participation significative des jeunes aux processus décisionnels au niveau local, en veillant à prévoir des mesures visant à se prémunir d'une participation uniquement symbolique (obligations en matière de retour d'information, mécanismes de codécision, suivi de l'impact). Le modèle grec imposant l'obligation de mettre en place des conseils municipaux de jeunes peut servir de cadre législatif de référence.

Recommandation 13 – Accessibilité et inclusion : s'attaquer aux obstacles concrets à l'accessibilité, à savoir le transport, la langue, le temps et l'accès numérique, grâce à des programmes de soutien spécifiques : remboursement des frais liés à la participation, formats de participation flexibles, services d'interprétation, actions de proximité pour recruter les jeunes les plus difficiles à atteindre.

Recommandation 14 – formation et soutien : élargir les mécanismes de budgets participatifs à un plus grand nombre de communes, étant donné qu'il s'agit de l'instrument le plus efficace qui existe pour garantir une participation effective plutôt que symbolique. Apporter un soutien technique et offrir des possibilités d'apprentissage par les pairs aux autorités locales qui mettent en œuvre ce type d'outils ou qui envisagent de le faire.

7.3 Recommandations à destination des différentes parties prenantes

Aux États membres :

- * Préparer et publier des plans d'action nationaux pour la mise en œuvre de la *Recommandation Enter!*, assortis d'indicateurs mesurables, d'un calendrier clair et désignant des cadres de responsabilités multipartites. Partager ces plans d'actions nationaux par l'intermédiaire des homologues impliqués dans les mécanismes de suivi du Conseil de l'Europe afin de favoriser l'apprentissage entre pairs.
- * Établir des mécanismes formels de coordination interministérielle associant les politiques en matière de jeunesse, de logement, de santé et de protection sociale, avec pour mission spécifique de garantir les droits sociaux des jeunes des quartiers défavorisés.
- * Protéger les organisations de la société civile des coupes de financement motivées par des raisons politiques ou des mesures législatives restrictives qui entravent leur capacité à aider les jeunes des quartiers défavorisés.

Aux autorités locales et régionales :

- * Formaliser des protocoles de coordination entre les services de santé, les services du logement, les services sociaux et les organisations de jeunesse au niveau local, afin de passer d'une collaboration épisodique sur des projets isolés à un partenariat structuré.
- * Investir dans une infrastructure de participation des jeunes, notamment dans des comités permanents de jeunes, dans la budgétisation participative et dans des conseils de jeunes au niveau local, en veillant à ce que les quartiers défavorisés y soient dûment représentés.
- * Renforcer au niveau local la collecte de données relatives aux situations des jeunes des quartiers défavorisés en matière de droits sociaux afin de fonder les politiques sur des données factuelles et de garantir la responsabilité.

Aux organisations de jeunesse et à la société civile

- * Mentionner expressément la *Recommandation Enter!* dans les activités de plaidoyer, les demandes de financements et le dialogue avec les autorités, même lorsque cet instrument n'est pas encore adopté formellement dans les cadres politiques locaux.
- * Documenter et diffuser les bonnes pratiques via les réseaux de politique de jeunesse du Conseil de l'Europe afin d'alimenter la base factuelle et de permettre la transposition de ces mesures dans les différents États membres.
- * Veiller à ce que les processus de participation des jeunes soutenus par la société civile incluent des actions spécifiques de sensibilisation et d'accompagnement à l'intention des jeunes les plus exclus et à ce qu'ils évitent de reproduire les mêmes schémas démographiques que ceux qui caractérisent les processus institutionnels officiels.

Au Conseil de l'Europe

- * Mettre en place une plateforme d'apprentissage par les pairs à l'intention des autorités locales en charge de la mise en œuvre des mesures énoncées dans la *Recommandation Enter!*, afin de répondre à la forte demande en ce sens mise au jour par l'enquête : 37 % des représentant-es des autorités publiques considèrent en effet que l'échange entre pairs est l'une des mesures qui les aideraient le plus.
- * Intégrer la *Recommandation Enter!* dans les mécanismes de suivi existants (le mécanisme de contrôle de la Charte sociale européenne, les examens par les pairs du Congrès, les processus du Comité directeur européen pour la jeunesse) afin de créer des structures de responsabilité qui ne nécessitent pas de nouvelle infrastructure bureaucratique.
- * Faire élaborer des documents de synthèse, des boîtes à outils et des guides d'auto-évaluation accessibles et multilingues sur la *Recommandation Enter!* spécifiquement conçus à l'intention des acteurs de terrain au sein des autorités locales et des travailleurs et travailleuses de jeunesse.
- * Continuer à soutenir des projets et initiatives par le biais des Centres européens de la jeunesse et du Fonds européen pour la jeunesse ciblant les quartiers défavorisés et renforcer en parallèle les obligations imposées à leurs partenaires/aux bénéficiaires de subventions en matière de documentation des résultats, de partage des enseignements tirés et de contribution à la base factuelle répertoriant les approches efficaces.
- * Élaborer des supports d'information multilingues, accessibles et concis sur la *Recommandation* à l'intention des autorités locales et régionales et des organisations de jeunesse. Intégrer la *Recommandation* comme un cadre de référence dans les pages de ressources connexes du Fonds européen pour la jeunesse, les modèles de rapport du Comité directeur européen pour la jeunesse et les mécanismes d'évaluation par les pairs du Congrès.

7.4 Perspectives

Plusieurs innovations méthodologiques durables et évolutives ont été introduites lors de ce cycle d'examen, notamment une approche fondée sur deux enquêtes parallèles menées respectivement auprès des autorités publiques et de la société civile, une couverture géographique élargie et un engagement à associer davantage les jeunes des quartiers défavorisés au processus en les invitant à contribuer directement à la base factuelle plutôt que de être simplement considérés comme des sujets de recherche. Parmi les points saillants identifiés qu'il conviendra de suivre figurent notamment : l'intersection entre l'exclusion numérique et l'accès aux droits sociaux ; l'impact de la crise du coût de la vie sur le logement et la santé mentale des jeunes ; les effets de l'hostilité politique croissante à l'égard de la société civile dans plusieurs États membres ; et l'évolution au sein de la gouvernance de la participation des jeunes à mesure que de plus en plus de pays adoptent des cadres législatifs prévoyant la mise en place de conseils de jeunes au niveau local.

Les conclusions du second examen ont montré que la *Recommandation Enter!* reste tout aussi pertinente aujourd'hui qu'au moment de son adoption en 2015, voire davantage, compte tenu de l'ampleur des défis auxquels sont confrontés les jeunes des quartiers défavorisés dans toute l'Europe. Le travail à accomplir pendant le prochain cycle d'examen ne consistera pas à redéfinir le cadre, mais à faire en sorte que tous les acteurs qui ont le pouvoir et la responsabilité d'en concrétiser la vision le connaissent, se l'approprient et agissent en conséquence.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, *Doc. 16244 – Working document: Social housing as part of national housing strategies*, APCE, Strasbourg, 2026.

Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, *Résolution 2626 (2025) : Analyse et lignes directrices visant à garantir le droit au logement*, APCE, Strasbourg, 2025. Disponible à l'adresse suivante : <https://pace.coe.int/fr/files/35696/html>

Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, *Santé mentale et bien-être des enfants et des jeunes adultes, rapport*, 2023. Disponible à l'adresse suivante : pace.coe.int/fr/files/33027/html

Barnardo's, *Universal Credit (Standard Allowance Entitlement of Care Leavers) Bill: Parliamentary briefing*, 2025. <https://www.barnardos.org.uk/> (Consulté en février 2026)

Bureau régional de l'Organisation mondiale de la Santé pour l'Europe, *WHO European Framework for Action on Mental Health 2021– 2025*. OMS, Bureau régional de l'OMS pour l'Europe, Copenhague, 2021. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.who.int/europe/news/item/13-11-2025-one-in-7-children-and-adolescents-in-the-who-european-region-lives-with-a-mental-health-condition--finds-new-who-europe-report>

Bureau régional de l'Organisation mondiale de la Santé pour l'Europe, *Child and youth mental health in the WHO European Region: status and actions to strengthen quality of care*, OMS, Bureau régional de l'OMS pour l'Europe, Copenhague, 2025.

Bureau régional de l'Organisation mondiale de la Santé pour l'Europe, *Santé mentale : relever les défis, trouver des solutions*, OMS, Bureau régional de l'OMS pour l'Europe, 2025b.

Casanova G. et Blasco A., « Enhancing youth voices: Exploring community participation through youth workers », *Children and Youth Services Review*, no 156, 2024, 107328. <https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2024.107328>

Comité européen des droits sociaux, *Defence for Children International c. Espagne*, réclamation no 206/2022, 2024.

Comité européen des droits sociaux, *FEANTSA c. Belgique*, réclamation no 203/2021, 2024. Disponible à l'adresse suivante : <https://housingrightswatch.org/jurisprudence/feantsa-v-belgium-collective-complaint-no-2032021-17102024> (Consulté en février 2026).

Commission européenne, Directorate-General for Employment, Social Affairs and Inclusion, *ESDE Review 2024: Chapter 3.4 on social housing and affordable housing provision in the EU*, 2024. Disponible à l'adresse suivante : <https://op.europa.eu/webpub/empl/esde-2024/chapters/chapter-3-4.html> (Consulté en février 2026).

Commission européenne, *Joint Action on Mental Health and Well-Being – Evaluation Report*, Commission européenne, Bruxelles, 2024.

Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, *CPL(2025)49-03: The housing crisis in European cities and regions*, Conseil de l'Europe, Strasbourg, 2025.

Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, *Résolution 514 : Répondre à la crise du logement dans les villes d'Europe par des innovations en matière de logement social*, Conseil de l'Europe, Strasbourg, 2025.

Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, *Resolution on inclusive youth participation and social cohesion*, Conseil de l'Europe, Strasbourg, 2022.

Conseil de l'Europe, *À prendre au sérieux - Guide de la Recommandation CM/Rec(2015)3*, Éditions du Conseil de l'Europe, Strasbourg, 2016. Disponible à l'adresse suivante : <https://book.coe.int/...>

Conseil de l'Europe, *Youth policy review findings – participation mechanisms*, Conseil de l'Europe, Strasbourg, 2024.

Conseil européen (Conseil de l'Union européenne), *Conclusions du Conseil et des représentants des États membres sur une approche globale de la santé mentale des jeunes dans l'Union européenne*, 6 décembre 2023, Conseil de l'Union européenne, Bruxelles, 2023. Disponible à l'adresse suivante : <https://op.europa.eu/fr/publication-detail/-/publication/08dd3a07-8f22-11ee-8aa6-01aa75ed71a1> (Consulté en janvier 2025)

Conseil mixte sur la jeunesse (CMJ), *Extrait du document CM(2020)45, Conclusions et recommandations du processus de passage en revue de la Recommandation (CM/Rec(2015)3*, Conseil de l'Europe, Strasbourg, 2020. Disponible à l'adresse suivante : <https://rm.coe.int/cm-2020-45-abstract-enter-review-process-fr/16809e8053>

Drosopoulos M., *Bridging the Transition to Adulthood: First review of the Implementation of Recommendation CM/Rec(2019)4 of the Committee of Ministers to member States on supporting young refugees in transition to adulthood*, Conseil de l'Europe, Strasbourg, 2025. Disponible à l'adresse suivante : <https://rm.coe.int/final-draft-version-cm-2019-4-review-report-27-october-1-/48802a9dce> (consulté en février 2026)

Eurochild, *Coverage of Children in Alternative Care in the Child Guarantee National Action Plans*, 2023. <https://eurochild.org/news/coverage-of-children-in-alternative-care-in-the-child-guarantee-national-action-plans-analysed-under-the-datacare-project/> (Consulté en février 2026)

Eurofound, *Becoming adults: Young people in a post-pandemic world*, Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg, 2024.

Eurofound, *Foundational challenges: The housing struggles of Europe's youth*, Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg, 2025. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.eurofound.europa.eu/en/publications/all/foundational-challenges-the-housing-struggles-of-europes-youth> (Consulté en janvier 2025)

Euronews, *Where in Europe do people live with their parents the longest?*, 2024. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.euronews.com/my-europe/25/10/2024/which-europeans-live-the-most-with-their-parents> (Consulté en janvier 2025)

European Movement Ireland, *Under One Roof? Europe's Housing Crisis*, 2024. <https://www.europeanmovement.ie/just-the-facts-europes-housing-crisis/> (Consulté en janvier 2025)

Eurostat, *Housing statistics for young people*, Commission européenne, Luxembourg, 2025. Disponible à l'adresse suivante : https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Young_people_-_housing_conditions (Consulté en février 2026).

Eurostat, *Young people - housing conditions. Statistics Explained*, 2025. Disponible à l'adresse suivante : https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Young_people_-_housing_conditions (Consulté en février 2026).

FEANTSA & Fondation Abbé Pierre, *9th Overview of Housing Exclusion in Europe 2024*, 2024. <https://www.feantsa.org/what-is-homelessness> (Consulté en février 2026)

FEANTSA Youth, *Housing First for Youth: A human rights-based approach*, FEANTSA, Bruxelles, 2022.

FEANTSA Youth, *Study Session on trauma-informed care and youth homelessness*, 2023. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.feantsa.org/resources/feantsa-youth-study-session-2023>

Ferreira P.D, Azevedo C. et Menezes I., « Disadvantaged youth's participation in collective decision-making: Barriers and opportunities », *Children and Youth Services Review*, no 109, 2020, 104691. <https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2019.104691>

Forum européen de la jeunesse, *More than a roof: The European Youth Forum's position on housing*. Forum européen de la jeunesse, Bruxelles, 2025. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.youthforum.org/policy-library/more-than-a-roof>

Gouvernement du Royaume-Uni, *Young people from disadvantaged backgrounds feel less in control of their future*. Royaume-Uni : statistiques officielles, 2024. <https://www.gov.uk/government/statistics/young-people-from-disadvantaged-backgrounds-feel-less-in-control-of-their-future> (Consultées en février 2026)

Hietajärvi L., Kallio K.P. et Rantala J., « Young people's participation in urban transformation: Lifeworlds, agency and co-creation », *Urban Transformations*, no 6(1), 2024, pp. 1–17.

Housing Europe, *Public, cooperative, social housing sector in Europe*, 2023. <https://www.housingeurope.eu/> (Consulté en janvier 2025)

Jorm A.F., Reavley N.J. et Ross A.M., « Community-based mental health services for adolescents: evidence from Nordic integrated models », *Journal of Adolescent Health*, no 75(1), 2024, pp. 15– 22.

Knaak S., Patten S. et Ungar M., « Local system integration and youth mental health outcomes in Europe », *European Journal of Psychiatry*, no 37(2), 2023, pp. 89–104.

London City Hall, « Care leavers aged 18-25 to receive half-price bus and tram travel in London in Sadiq's new "fare deal for care leavers" », 2023. <https://www.london.gov.uk/care-leavers-aged-18-25-receive-half-price-bus-and-tram-travel-london-sadigs-new-fare-deal-care> (Consulté en février 2026)

OCDE, *Monitoring Framework to Measure Homelessness*, 2025. https://www.oecd.org/content/dam/oecd/en/publications/reports/2025/01/oecd-monitoring-framework-to-measure-homelessness_7b704e9d/3e98455b-en.pdf (Consulté en février 2026)

Public Policy Exchange, *Improving Outcomes for Care Leavers: Tackling Homelessness and Strengthening Support*, 2024. <https://publicpolicyexchange.co.uk/> (Consulté en février 2026)

Stefan V., Ranta M., Evliyaoğlu E.S. et Mastrotheodoros S., *Advancing youth mental health and well-being: a mapping of policy frameworks, tools and services across Europe*, Partenariat pour la jeunesse Union européenne - Conseil de l'Europe, Strasbourg / Bruxelles, 2025. Disponible à l'adresse suivante : <https://pjp-eu.coe.int/documents/42128013/290712120/Advancing+Youth+Mental+Health+and+Well-Being.pdf>

Stefan, V., *Insights into youth mental health and well-being: existing practices and new trends*, Partenariat pour la jeunesse Union européenne - Conseil de l'Europe, Strasbourg / Bruxelles, 2025. Disponible à l'adresse suivante : <https://edoc.coe.int/en/youth-in-europe/12397-insights-into-youth-mental-health-and-well-being-existing-practices-and-new-trends.html>

Thornicroft G. et Tansella M., *Community Mental Health Care in Europe: Structures, Challenges and Innovations*, Oxford University Press, Oxford, 2024.

WHO/Europe, « Advancing mental health in all policies to promote and protect youth mental health and wellbeing », *European Journal of Public Health*, Oxford Academic / European Public Health Association, Oxford, 2025.

Enquête auprès des autorités publiques

Deuxième étude de mise en œuvre de la *Recommandation* CM/Rec(2015)3 sur l'accès des jeunes des quartiers défavorisés aux droits sociaux, également connue sous le nom de *Recommandation Enter!*

Préambule à l'enquête

En 2015, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a adopté la *Recommandation* CM/Rec(2015)3 sur l'accès des jeunes des quartiers défavorisés aux droits sociaux, également connue sous le nom de *Recommandation Enter!*. Cette recommandation encourage les États membres à élaborer et à mettre en œuvre des politiques publiques durables et fondées sur des données probantes qui tiennent compte de la situation et des besoins spécifiques des jeunes des quartiers défavorisés, dans le but de prévenir et d'éradiquer la pauvreté, la discrimination, la violence et l'exclusion auxquelles ils/elles sont confronté.e.s.

La recommandation couvre un large éventail de domaines essentiels à l'accès des jeunes aux droits sociaux, notamment le logement, l'emploi, l'éducation, la santé et la participation significative aux processus décisionnels. Elle reconnaît le rôle crucial des organisations de la société civile et du travail des jeunes dans le soutien aux jeunes et la collaboration avec les autorités publiques pour mettre en œuvre ces mesures.

Le premier examen de la *recommandation Enter!* a été effectué en 2019. Actuellement, le Conseil de l'Europe procède au deuxième examen de la mise en œuvre de la recommandation. Cet examen se concentre spécifiquement sur trois domaines prioritaires :

1. **L'accès au logement** des jeunes des quartiers défavorisés
2. **La santé mentale**, en particulier dans le contexte de la pandémie de COVID-19
3. **La participation des jeunes** à la prise de décision au niveau local

Cette enquête s'inscrit dans le cadre du processus d'étude et servira de base à un rapport approfondi. Vos commentaires sont essentiels pour comprendre comment la *Recommandation* a été mise en œuvre concrètement, quels sont les défis rencontrés et quelles sont les opportunités à venir.

Merci de votre contribution.

Consentement à participer à l'enquête et protection des données

Merci de votre participation. En répondant à cette enquête, vous consentez à ce que vos réponses soient utilisées dans le cadre de cette deuxième étude de mise en œuvre de la *recommandation Enter!*. Votre participation est entièrement volontaire et vous pouvez à tout moment ignorer une question ou quitter l'exercice.

Toutes les réponses seront traitées de manière anonyme et confidentielle. Aucun identifiant personnel ne sera enregistré ni publié. Les données collectées seront utilisées exclusivement à des fins de recherche, d'analyse et de rapportage dans le cadre du Conseil de l'Europe, conformément aux réglementations en matière de protection des données. Les résultats agrégés pourront être partagés dans des rapports, des présentations ou des publications, mais les réponses individuelles ne seront jamais identifiables.

À propos de la chercheuse principale

Cette étude est préparée par Dr Mary Drosopoulos, chercheuse internationale, évaluatrice et analyste politique avec plus de 15 ans d'expérience en Europe, dans les Balkans occidentaux, au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et en Asie centrale, spécialisée dans le développement de la jeunesse, la politique éducative, les migrations et le dialogue interculturel. Elle a extensivement travaillé avec le Conseil de l'Europe, les agences des Nations unies et les organisations régionales sur la conception, le suivi et l'évaluation des politiques stratégiques, ainsi que sur la participation démocratique. Le Dr Drosopoulos participe au projet Enter! depuis 2008, notamment au sein du groupe d'experts qui a contribué à la rédaction de la *recommandation Enter! CM/Rec(2015)3*. Elle est actuellement la chercheuse principale en charge de l'examen 2025 de la *Recommandation Enter!* et dirige le processus de recherche et la conception méthodologique. Titulaire d'un doctorat en études interculturelles obtenu avec mention, elle travaille dans sept langues différentes.

Instructions

Veuillez répondre aux questions en fonction de la manière dont votre organisation est impliquée dans la mise en œuvre de la *Recommandation Enter!*.

Vous pouvez répondre uniquement aux thèmes pertinents pour votre travail (logement, santé mentale ou participation des jeunes), ou à tous si cela s'applique. Nous apprécions les réponses exhaustives couvrant les trois domaines.

Merci de votre contribution.

Informations sur le/la répondant.e

1. Nom de votre autorité/organisation.

- [Champ de texte libre]

2. Pays :

- [Menu déroulant – États membres du Conseil de l'Europe]

3. Niveau de gouvernance :

- ☐ Gouvernement national/ministère
- ☐ Autorité régionale
- ☐ Autorité locale/municipale
- ☐ Autre (veuillez préciser) : [Champ de texte libre]

4. Votre rôle/fonction :

- [Champ de texte libre]

5. Domaine(s) principal(aux) de responsabilité : (sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent)

- ☐ Politique de la jeunesse
- ☐ Services sociaux

- ☐ Logement
- ☐ Services de santé
- ☐ Éducation
- ☐ Développement communautaire
- ☐ Autre (veuillez préciser) : [Champ de texte libre]

Connaissance générale de la recommandation Enter!

6. Connaissez-vous la recommandation Enter! CM/Rec(2015)3 ?

- ☐ Oui, très bien
- ☐ Assez familier.e.
- ☐ J'en ai entendu parler, mais je ne connais pas les détails
- ☐ Je ne la connais pas

7. Votre autorité/organisation a-t-elle explicitement fait référence à la recommandation Enter! ou l'a-t-elle utilisée dans l'élaboration ou la mise en œuvre de ses politiques ?

- ☐ Oui, régulièrement
- ☐ Oui, occasionnellement
- ☐ Non, mais nous mettons en œuvre des mesures similaires
- ☐ Non
- ☐ Je ne sais pas

SECTION A

Politiques de logement pour les jeunes des quartiers défavorisés

Cette section se concentre sur les mesures liées à l'accès à un logement adéquat, sûr et abordable pour les jeunes des quartiers défavorisés, y compris les hébergements, les logements sociaux, les services d'aide au logement et la lutte contre le sans-abrisme chez les jeunes, comme indiqué dans la recommandation Enter!.

8. Dans quelle mesure votre autorité a-t-elle répondu aux besoins en matière de logement des jeunes des quartiers défavorisés ?

- Échelle de Likert : 1 = Pas du tout | 2 = Dans une mesure limitée | 3 = Modérément | 4 = Dans une large mesure | 5 = Totalelement

9. Quels types d'initiatives en matière de logement ont été mis en œuvre pour les jeunes des quartiers défavorisés ? (Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent)

- ☐ Logements d'urgence/refuges
- ☐ Programmes de location abordable
- ☐ Aide aux jeunes sans-abri
- ☐ Conseil/défense en matière de logement
- ☐ Logements sociaux pour les jeunes
- ☐ Programmes de logement de transition
- ☐ Allocations/subventions au logement
- ☐ Autre (veuillez préciser) : [Champ de texte libre]
- ☐ Aucune des réponses ci-dessus

10. Quels sont les obstacles qui ont limité la mise en œuvre des mesures en faveur du logement des jeunes des quartiers défavorisés ? (Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent)

- ☐ Manque de financement
- ☐ Manque de coordination entre les services/agences
- ☐ Volonté politique limitée
- ☐ Manque de données/systèmes de suivi
- ☐ Pénurie de logements disponibles
- ☐ Obstacles juridiques/administratifs
- ☐ Manque de sensibilisation aux besoins des jeunes en matière de logement
- ☐ Autre (veuillez préciser) : [Champ de texte libre]

11. [Facultatif] Veuillez partager tout exemple de pratique en matière de logement qui a particulièrement bien fonctionné ou qui n'a pas donné les résultats escomptés, et expliquez pourquoi.

- [Champ de texte libre – 500 mots maximum]

SECTION B

Soutien en matière de santé mentale pour les jeunes des quartiers défavorisés

Cette section se concentre sur les mesures visant à promouvoir la santé mentale et le bien-être, l'accès aux services de santé mentale, la prévention des problèmes de santé mentale et le soutien psychosocial aux jeunes des quartiers défavorisés, en tenant particulièrement compte de l'impact de la pandémie de COVID-19, comme indiqué dans la recommandation Enter!.

12. Dans quelle mesure votre autorité a-t-elle favorisé l'accès aux services de santé mentale pour les jeunes des quartiers défavorisés ?

- Échelle de Likert : 1 = Pas du tout | 2 = Dans une mesure limitée | 3 = Modérément | 4 = Dans une large mesure | 5 = Totale

13. Quelles initiatives en matière de santé mentale ont été mises en œuvre pour les jeunes des quartiers défavorisés ? (Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent)

- ☐ Services de conseil/thérapie
- ☐ Programmes de santé mentale en milieu scolaire
- ☐ Centres communautaires/centres pour jeunes
- ☐ Soutien tenant compte des traumatismes
- ☐ Programmes de soutien par les pairs
- ☐ Services d'intervention en cas de crise
- ☐ Campagnes de sensibilisation à la santé mentale
- ☐ Formation pour les professionnel.le.s travaillant avec les jeunes
- ☐ Autre (veuillez préciser) : [Champ de texte libre]
- ☐ Aucune des réponses ci-dessus

14. Quels sont les défis liés à la mise en œuvre de mesures en faveur de la santé mentale des jeunes des quartiers défavorisés ? (Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent)

- ☐ Contraintes financières
- ☐ Insuffisance de personnel ou d'expertise
- ☐ Stigmatisation/manque de sensibilisation
- ☐ Coordination avec d'autres services
- ☐ Obstacles à l'accessibilité (géographiques, linguistiques, culturels)
- ☐ Longs délais d'attente
- ☐ Manque de services adaptés aux jeunes
- ☐ Autre (veuillez préciser) : [Champ de texte libre]

- 15.[Facultatif] Partagez les enseignements tirés des initiatives en matière de santé mentale destinées aux jeunes des quartiers défavorisés.**

- [Champ de texte libre - 500 mots maximum]

SECTION C

Participation des jeunes des quartiers défavorisés à la prise de décision locale

Cette section se concentre sur les mesures visant à garantir une participation significative des jeunes des quartiers défavorisés aux processus décisionnels, notamment les conseils de jeunes, les mécanismes de consultation, l'engagement civique et les initiatives d'autonomisation, comme indiqué dans la recommandation Enter!.

- 16. Dans quelle mesure votre autorité implique-t-elle les jeunes des quartiers défavorisés dans les processus décisionnels ?**

- Échelle de Likert : 1 = Pas du tout | 2 = Dans une mesure limitée | 3 = Modérément | 4 = Dans une large mesure | 5 = Pleinement

- 17. Quelles mesures de participation sont mises en place spécifiquement pour ou incluant les jeunes des quartiers défavorisés ? (Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent)**

- ☐ Conseils/comités de jeunes avec une représentation des quartiers défavorisés
- ☐ Consultation dans l'élaboration des politiques locales
- ☐ Programmes de mentorat par les pairs
- ☐ Plateformes d'engagement numérique
- ☐ Projets/initiatives menés par des jeunes
- ☐ Budgétisation participative
- ☐ Programmes de formation à la participation civique
- ☐ Autre (veuillez préciser) : [Champ de texte libre]
- ☐ Aucune des réponses ci-dessus

- 18. Quels sont les obstacles à la participation des jeunes des quartiers défavorisés ? (Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent)**

- ☐ Manque de ressources/de financement
- ☐ Accessibilité/informations limitées
- ☐ Manque d'intérêt de la part des jeunes
- ☐ Résistance institutionnelle
- ☐ Barrières linguistiques/culturelles

- ☐ Manque de confiance entre les jeunes et les autorités
- ☐ Contraintes de temps (études, emploi)
- ☐ Problèmes de transport
- ☐ Autre (veuillez préciser) : [Champ de texte libre]

19.[Facultatif] Décrivez une initiative de participation des jeunes, réussie ou non, impliquant des jeunes des quartiers défavorisés, et expliquez pourquoi elle a réussi ou rencontré des difficultés.

- [Champ de texte libre - 500 mots maximum]

Questions finales

20.D'après votre expérience, qu'est-ce qui aiderait le plus votre autorité à mieux mettre en œuvre la *recommandation Enter!* ? (Sélectionnez jusqu'à 3 réponses)

- ☐ Financement supplémentaire
- ☐ Conseils techniques/boîtes à outils
- ☐ Apprentissage entre pairs/échanges avec d'autres autorités
- ☐ Formation du personnel
- ☐ Meilleurs mécanismes de coordination
- ☐ Indicateurs plus clairs pour le suivi
- ☐ Soutien/engagement politique
- ☐ Recherche/preuves sur ce qui fonctionne
- ☐ Autre (veuillez préciser) : [Champ de texte libre]

21.[Facultatif] Commentaires ou recommandations supplémentaires pour renforcer la mise en œuvre de la *recommandation Enter!* :

- [Champ de texte libre - 500 mots maximum]

Merci d'avoir répondu à cette enquête. Votre contribution est précieuse pour améliorer l'accès aux droits sociaux des jeunes des quartiers défavorisés à travers l'Europe.

Enquête auprès des organisations de la société civile et des organisations de jeunesse

Deuxième étude de mise en œuvre de la *Recommandation* CM/Rec(2015)3 sur l'accès des jeunes des quartiers défavorisés aux droits sociaux, également connue sous le nom de *Recommandation Enter!*

Préambule à l'enquête

En 2015, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a adopté la *Recommandation* CM/Rec(2015)3 sur l'accès des jeunes des quartiers défavorisés aux droits sociaux, également connue sous le nom de *Recommandation Enter!*. Cette recommandation encourage les États membres à élaborer et à mettre en œuvre des politiques publiques durables et fondées sur des données probantes qui tiennent compte de la situation et des besoins spécifiques des jeunes des quartiers défavorisés, dans le but de prévenir et d'éradiquer la pauvreté, la discrimination, la violence et l'exclusion auxquelles ils/elles sont confronté.e.s.

La recommandation couvre un large éventail de domaines essentiels à l'accès des jeunes aux droits sociaux, notamment le logement, l'emploi, l'éducation, la santé et la participation significative aux processus décisionnels. Elle reconnaît le rôle crucial des organisations de la société civile et du travail de jeunesse dans le soutien aux jeunes et la collaboration avec les autorités publiques pour mettre en œuvre ces mesures.

Le premier examen de la *recommandation Enter!* a été effectué en 2019. Actuellement, le Conseil de l'Europe procède au deuxième examen de la mise en œuvre de la recommandation. Cet examen se concentre spécifiquement sur trois domaines prioritaires :

1. **L'accès au logement** des jeunes des quartiers défavorisés
2. **La santé mentale**, en particulier dans le contexte de la pandémie de COVID-19
3. **La participation des jeunes** à la prise de décision au niveau local

Cette enquête s'inscrit dans le cadre du processus d'étude et servira de base à un rapport approfondi. Vos commentaires sont essentiels pour comprendre comment des organisations telles que la vôtre soutiennent les autorités et contribuent à améliorer l'accès aux droits sociaux des jeunes issus de quartiers défavorisés.

Merci de votre contribution.

Consentement à participer à l'enquête et protection des données

Merci de votre participation. En répondant à cette enquête, vous consentez à ce que vos réponses soient utilisées dans le cadre de cette deuxième étude de mise en œuvre de la *recommandation Enter!*. Votre participation est entièrement volontaire et vous pouvez à tout moment ignorer une question ou quitter l'exercice.

Toutes les réponses seront traitées de manière anonyme et confidentielle. Aucun identifiant personnel ne sera enregistré ni publié. Les données collectées seront utilisées exclusivement à des fins de recherche, d'analyse et de rapportage dans le cadre du Conseil de l'Europe, conformément aux réglementations en matière de protection des données. Les résultats agrégés pourront être partagés dans des rapports, des présentations ou des publications, mais les réponses individuelles ne seront jamais identifiables.

À propos de la chercheuse principale

Cette étude est préparée par Dr Mary Drosopoulos, chercheuse internationale, évaluatrice et analyste politique avec plus de 15 ans d'expérience en Europe, dans les

Balkans occidentaux, au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et en Asie centrale, spécialisée dans le développement de la jeunesse, la politique éducative, les migrations et le dialogue interculturel. Elle a extensivement travaillé avec le Conseil de l'Europe, les agences des Nations unies et les organisations régionales sur la conception, le suivi et l'évaluation des politiques stratégiques, ainsi que sur la participation démocratique. Le Dr Drosopoulos participe au projet Enter! depuis 2008, notamment au sein du groupe d'experts qui a contribué à la rédaction de la *recommandation Enter! CM/Rec(2015)3*. Elle est actuellement la chercheuse principale en charge du deuxième examen de la *Recommandation Enter!* et dirige le processus de recherche et la conception méthodologique. Titulaire d'un doctorat en études interculturelles obtenu avec mention, elle travaille dans sept langues différentes.

Instructions

Veuillez répondre aux questions en fonction de la manière dont votre organisation soutient les autorités et contribue à améliorer l'accès aux droits sociaux des jeunes des quartiers défavorisés.

Vous pouvez répondre uniquement aux thèmes pertinents pour votre travail (logement, santé mentale ou participation des jeunes), ou à tous si cela s'applique. Nous apprécions les réponses exhaustives couvrant les trois domaines.

Merci de votre contribution.

Informations sur le/la répondant.e

1. Nom de votre organisation :

- [Champ de texte libre]

2. Type d'organisation :

- ☐ Organisation de jeunesse (locale)
- ☐ Organisation de jeunesse (nationale)
- ☐ Organisation de jeunesse (internationale)
- ☐ Conseil des jeunes (local)
- ☐ Conseil des jeunes (national)
- ☐ Prestataire de services à la jeunesse/centre pour la jeunesse
- ☐ ONG travaillant avec des jeunes défavorisés
- ☐ Organisation communautaire
- ☐ Prestataire de services sociaux
- ☐ Réseau/organisation faîtière
- ☐ Autre (veuillez préciser) : [Champ de texte libre]

3. Pays dans lesquels votre organisation est active :

- [Champ de texte libre ou sélection multiple]

4. Niveau d'activité : (sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent)

- ☐ Local/municipal
- ☐ Régional
- ☐ National
- ☐ International

5. Votre rôle au sein de l'organisation :

- [Champ de texte libre]

6. Principaux domaines d'activités de votre organisation : (Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent)

- ☐ Travail auprès des jeunes/éducation non formelle
- ☐ Logement/sans-abrisme
- ☐ Santé mentale/bien-être
- ☐ Participation/défense des intérêts des jeunes
- ☐ Inclusion sociale
- ☐ Emploi/formation
- ☐ Éducation
- ☐ Développement communautaire
- ☐ Autre (veuillez préciser) : [Champ de texte libre]

Connaissance générale de la recommandation Enter!

7. Connaissez-vous la recommandation Enter! CM/Rec(2015)3 ?

- ☐ Oui, très bien
- ☐ Assez familier.e.
- ☐ J'en ai entendu parler, mais je ne connais pas les détails
- ☐ Je ne la connais pas

8. Votre organisation a-t-elle explicitement utilisé ou fait référence à la recommandation Enter! dans le cadre de son travail ?

- ☐ Oui, régulièrement
- ☐ Oui, occasionnellement
- ☐ Non, mais notre travail est conforme à ses principes
- ☐ Non
- ☐ Je ne sais pas

SECTION A

Aide au logement pour les jeunes des quartiers défavorisés

Cette section porte sur les activités de votre organisation liées à l'accès à un logement adéquat, sûr et abordable pour les jeunes des quartiers défavorisés, y compris les hébergements d'urgence, la défense des droits au logement, les services d'aide et la lutte contre le sans-abrisme chez les jeunes, comme indiqué dans la recommandation Enter!.

9. Dans quelle mesure votre organisation soutient-elle les autorités ou s'occupe-t-elle directement des questions de logement pour les jeunes des quartiers défavorisés ?

- Échelle de Likert : 1 = Pas du tout | 2 = Dans une mesure limitée | 3 = Modérément | 4 = Dans une large mesure | 5 = Totalelement

10. Quelles activités votre organisation met-elle en œuvre en matière de logement pour les jeunes des quartiers défavorisés ? (Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent)

- ☐ Campagnes de sensibilisation aux droits/besoins en matière de logement
- ☐ Soutien direct/fourniture d'un hébergement
- ☐ Plaidoyer auprès des autorités locales/nationales
- ☐ Programmes de formation pour le personnel/les bénévoles
- ☐ Services de conseil/d'information
- ☐ Hébergement d'urgence
- ☐ Médiation auprès des propriétaires
- ☐ Recherche/documentation sur les questions de logement
- ☐ Programmes de soutien par les pairs
- ☐ Autre (veuillez préciser) : [Champ de texte libre]
- ☐ Aucun - ne s'applique pas à notre travail

11. Quels défis votre organisation a-t-elle rencontrés dans le cadre de son soutien aux mesures de logement pour les jeunes des quartiers défavorisés ? (Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent)

- ☐ Manque de coordination avec les autorités
- ☐ Limitations financières
- ☐ Insuffisance de personnel/d'expertise
- ☐ Obstacles juridiques/administratifs
- ☐ Difficulté à atteindre le groupe cible
- ☐ Manque de logements adaptés
- ☐ Résistance des propriétaires fonciers
- ☐ Autre (veuillez préciser) : [Champ de texte libre]

12.. [Facultatif] Partagez une pratique prometteuse ou inspirante en matière de logement à laquelle votre organisation a contribué pour les jeunes des quartiers défavorisés, et expliquez ce qui l'a rendue efficace ou quels défis ont été rencontrés.

- [Champ de texte libre - 500 mots maximum]

SECTION B

Soutien en matière de santé mentale pour les jeunes des quartiers défavorisés

Cette section se concentre sur les activités de votre organisation visant à promouvoir la santé mentale et le bien-être, l'accès aux services de santé mentale, les initiatives de prévention et le soutien psychosocial pour les jeunes des quartiers défavorisés [en tenant particulièrement compte de l'impact de la pandémie de COVID-19] comme indiqué dans la recommandation Enter!.

13. Dans quelle mesure votre organisation soutient-elle les autorités ou répond-elle directement aux besoins en matière de santé mentale des jeunes issus de quartiers défavorisés ?

- Échelle de Likert : 1 = Pas du tout | 2 = Dans une mesure limitée | 3 = Modérément | 4 = Dans une large mesure | 5 = Totalelement

14. Quelles activités votre organisation met-elle en œuvre en matière de santé mentale pour les jeunes des quartiers défavorisés ? (Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent)

- ☐ Services de conseil/soutien
- ☐ Campagnes de sensibilisation à la santé mentale
- ☐ Formations/ateliers pour les animateurs/tries socio-éducatifs
- ☐ Collaboration avec les écoles ou les centres pour jeunes
- ☐ Programmes de soutien par les pairs
- ☐ Espaces sécurisés/centres d'accueil
- ☐ Soutien en cas de crise
- ☐ Activités artistiques/thérapie créative
- ☐ Plaidoyer en faveur de meilleurs services de santé mentale
- ☐ Recherche/documentation sur les besoins en matière de santé mentale
- ☐ Autre (veuillez préciser) : [Champ de texte libre]
- ☐ Aucun - ne s'applique pas à notre travail

15. Quels sont les défis à relever pour soutenir les mesures de santé mentale destinées aux jeunes des quartiers défavorisés ? (Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent)

- ☐ Contraintes financières
- ☐ Manque de coordination avec les autorités
- ☐ Stigmatisation/faible sensibilisation des jeunes
- ☐ Besoins en matière de capacités/formation du personnel
- ☐ Difficulté d'accès aux services professionnels de santé mentale
- ☐ Barrières culturelles/linguistiques
- ☐ Manque de voies d'orientation appropriées
- ☐ Méfiance des jeunes à l'égard des services
- ☐ Autre (veuillez préciser) : [Champ de texte libre]

16. [Facultatif] Donnez un exemple d'initiative inspirante ou ambitieuse en matière de santé mentale pour les jeunes des quartiers défavorisés, et réfléchissez à ce qui a bien fonctionné ou aux difficultés rencontrées.

- [Champ de texte libre - 500 mots maximum]

SECTION C : Participation des jeunes des quartiers défavorisés

Cette section se concentre sur les activités de votre organisation visant à garantir une participation significative des jeunes des quartiers défavorisés aux processus décisionnels, notamment en facilitant la mise en place de conseils de jeunes, de mécanismes de consultation, d'initiatives d'engagement civique et d'autonomisation, comme indiqué dans la recommandation Enter!.

17. Dans quelle mesure votre organisation soutient-elle les autorités ou encourage-t-elle directement la participation des jeunes des quartiers défavorisés ?

- Échelle de Likert : 1 = Pas du tout | 2 = Dans une mesure limitée | 3 = Modérément | 4 = Dans une large mesure | 5 = Totale

18. Quelles activités votre organisation met-elle en œuvre pour promouvoir la participation des jeunes des quartiers défavorisés ? (Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent)

- ☐ Facilitation des conseils/comités de jeunes
- ☐ Formation des jeunes à la participation
- ☐ Plaidoyer en faveur de changements politiques
- ☐ Organisation d'événements/de forums
- ☐ Programmes d'éducation par les pairs
- ☐ Soutien aux initiatives menées par les jeunes

- ☐ Renforcement des capacités pour les processus participatifs
- ☐ Engagement numérique/campagnes sur les réseaux sociaux
- ☐ Mettre les jeunes en relation avec les décideurs
- ☐ Recherche/documentation sur les obstacles à la participation
- ☐ Autre (veuillez préciser) : [Champ de texte libre]
- ☐ Aucun - ne s'applique pas à notre travail

19. Quels sont les défis à relever pour soutenir la participation des jeunes des quartiers défavorisés ? (Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent)

- ☐ Intérêt/engagement limité des jeunes
- ☐ Contraintes financières
- ☐ Difficultés de coordination avec les autorités
- ☐ Résistance institutionnelle
- ☐ Manque de confiance entre les jeunes et les institutions
- ☐ Barrières linguistiques/culturelles
- ☐ Problèmes de transport/d'accessibilité
- ☐ Contraintes de temps (études, obligations professionnelles)
- ☐ Participation symbolique plutôt qu'engagement significatif
- ☐ Autre (veuillez préciser) : [Champ de texte libre]

20. [Facultatif] Décrivez une initiative inspirante ou ambitieuse en matière de participation des jeunes des quartiers défavorisés, et expliquez les facteurs qui ont contribué à son succès ou à ses difficultés.

- [Champ de texte libre - 500 mots maximum]

Besoins en matière de collaboration et de soutien

21. Comment caractériseriez-vous la relation de votre organisation avec les autorités publiques en ce qui concerne la mise en œuvre de mesures en faveur des jeunes des quartiers défavorisés ?

- ☐ Partenariat solide avec une collaboration régulière
- ☐ Collaboration occasionnelle sur des projets spécifiques
- ☐ Interaction limitée
- ☐ Aucune collaboration directe
- ☐ Relation difficile
- ☐ Autre (veuillez préciser) : [Champ de texte libre]

22. Qu'est-ce qui aiderait le plus votre organisation à mieux soutenir les jeunes des quartiers défavorisés, conformément à la recommandation Enter! ? (Sélectionnez jusqu'à 3 réponses)

- ☐ Financement supplémentaire/durable
- ☐ Une meilleure coordination avec les autorités
- ☐ Formation/renforcement des capacités du personnel
- ☐ Accès aux données et à la recherche
- ☐ Mise en réseau avec d'autres organisations
- ☐ Conseils techniques/boîtes à outils
- ☐ Reconnaissance du rôle du travail auprès des jeunes
- ☐ Réduction des obstacles administratifs
- ☐ Autre (veuillez préciser) : [Champ de texte libre]

Questions finales

23. [Facultatif] Commentaires ou recommandations supplémentaires pour renforcer la mise en œuvre de la recommandation Enter! et améliorer l'accès aux droits sociaux des jeunes des quartiers défavorisés :

- [Champ de texte libre - 500 mots maximum]

Merci d'avoir répondu à cette enquête. Votre contribution est précieuse pour améliorer l'accès aux droits sociaux des jeunes des quartiers défavorisés à travers l'Europe.

À propos de ce rapport

Ce rapport présente les conclusions du deuxième examen de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2015)3 sur l'accès des jeunes des quartiers défavorisés aux droits sociaux (Recommandation Enter!). Cet examen repose sur un plan de recherche par méthodes mixtes combinant une recherche documentaire, deux enquêtes auprès des parties prenantes (auxquelles des représentant-es de 31 autorités publiques et de 111 organisations de la société civile ont répondu), des consultations d'expert-es et des groupes de travail organisés lors du Forum sur l'éducation aux droits humains qui s'est tenu à Budapest (décembre 2025). Il se penche sur la période 2019-2025 et se concentre sur trois domaines prioritaires, à savoir : le logement, la santé mentale et la participation des jeunes.

FRE

www.coe.int

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits humains du continent. Il comprend 46 états membres, dont l'ensemble des membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits humains, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en oeuvre de la Convention dans les États membres.

